

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2021

Riv' Infos

TRAVAUX

Contrat d'objectifs à St-Marc, nettoyage du Couesnon, entretien des espaces communaux, passage fibre optique...

COMMERCES

Réouverture du Relais du Couesnon, zoom sur quelques activités commerciales de la commune

HISTOIRE

Journées du patrimoine, le Moulin-Blot à Vendel, biographie de Ange Richer



SOMMAIRE

P. 4	Délibérations conseil municipal
P. 16	Infos communales
P. 26	Urbanisme
P. 28	État civil
P. 30	Nos commerces
P. 34	RIPAME & PAE
P. 36	Écoles du RPI
P. 38	Bibliothèques / Médiathèque
P. 42	Évènement
P. 44	Riv' Histoire
P. 47	Histoire
P. 50	Associations communales
P. 62	Informations diverses

Directeur de la publication

David Lebouvier, maire de Rives-du-Couesnon

Responsable de la rédaction

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication – Rives-du-Couesnon

Comité de rédaction

Commission communication de Rives-du-Couesnon
Élus de Rives-du-Couesnon

Sandrine Maillard, directrice générale des services

Coordination

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication – Rives-du-Couesnon

Version électronique : site internet de Rives-du-Couesnon

Création et maquettage graphique

OCTOLUM Design Graphique.com
Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication – Rives-du-Couesnon

Impression

Impression sur papier recyclé
Artisa Imprim - Fougères

Numéro ISSN

2728-6126



ÉDITO

Bonjour à toutes et à tous,

En relisant l'édito de juin 2020 pour préparer ces mots, bien futé celui qui aurait prédit que cette fin d'année aurait été si complexe et difficile, aussi bien au niveau sanitaire qu'économique et social.

Nous avons été assez peu touchés par la maladie en Bretagne, mais fortement impactés dans notre quotidien, et en premier lieu nos commerçants et artisans locaux, toutes nos associations, mais aussi les personnes seules ou fragiles. Espérons que l'année 2021 soit pour tous le retour d'une vie sereine, dans un contexte bienveillant. Notre commune a maintenant 2 ans, déjà ! C'est encore un enfant, qui a appris à marcher et qui progresse et se perfectionne de jour en jour... Avec l'orientation donnée par les élus, l'ensemble de nos agents de la commune et du syndicat scolaire travaille chaque jour pour assurer et améliorer le service au public. Je tiens à les en remercier sincèrement.

Voilà près de 6 mois que votre nouvelle équipe municipale s'est mise au travail, avec de nombreux projets en cours. Tout d'abord, le projet majeur de création d'un hébergement touristique d'avant-garde sur le site du presbytère de Saint-Georges, lancé à la fin du mandat précédent, et bénéficiant de nombreuses aides publiques. Les travaux vont bientôt commencer. L'amélioration de notre système de défense incendie est également engagée, pour permettre une meilleure couverture sur notre territoire.

Nous sommes aussi fiers de la réouverture du commerce

multi-services de Saint-Marc, et du soutien à l'ensemble de nos commerçants. Je compte sur vous pour les faire vivre, ils en ont vraiment besoin !

Plusieurs autres dossiers importants sont à l'étude : la rénovation des pôles maternels des écoles de Saint-Jean et de Vendel, l'étude sur l'amélioration de notre restauration scolaire, le lancement de la tranche 2 de la ZAC de la Prairie à Saint-Jean, le contrat d'objectifs de Saint-Marc et le diagnostic sur la rénovation de l'église classée de Vendel. Tous ces projets seront menés avec le respect de nos capacités financières locales, que nos aînés nous ont enseigné, dans un contexte Covid-19 qui a fortement impacté le budget communal.

Enfin, nous ne pourrons malheureusement pas organiser de cérémonie des vœux en janvier. Dès que les conditions le permettront, j'organiserai une réunion d'informations et d'échanges afin que nous puissions vous présenter en détail nos actions, et écouter vos remarques et suggestions. Vous trouverez en attendant dans ce bulletin de nombreuses informations sur la vie de votre commune.

À toutes et tous, je vous souhaite une très belle année 2021, que les mois à venir vous gardent, vous et votre famille, en très bonne santé !

DAVID LÉBOUVIER, MAIRE DE RIVES-DU-COUESNON



EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MAI 2020

Compte tenu des règles sanitaires en vigueur, cette dernière séance du mandat précédent s'est tenue dans des conditions assez particulières : pour des raisons de réglementation sanitaire et en application du principe de précaution, seule une délégation représentative de 10 élus était présente physiquement dans la salle de conseil de St-Jean. Les autres élus étaient invités à participer aux débats et aux votes en audioconférence (ce qui vaut présence légale).

EXONÉRATION DE LOYERS DES COMMERCES

Des commerçants locataires sur le territoire de la commune ont exprimé des difficultés liées à la crise sanitaire Covid19 pour régler leurs loyers dus au titre des mois de mars et avril 2020.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une remise gracieuse correspondant aux mois d'avril et de mai pour les commerces concernés :

- Restaurant de Saint-Jean: Mme Sandy Lanet (545,63 € TTC par mois);
- Auberge du Couesnon : M. et Mme Nicolas Beaulieu (740, 60 € TTC par mois).

SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

Une enveloppe globale de 42 000 € avait été votée au budget 2020 au

titre de l'attribution de subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (1 abstention) décide d'attribuer les subventions 2020 aux associations telles que présentées ci-dessous (les élus membres d'associations concernées n'avaient pas pris part ni au débat ni au vote) :

Associations communales à vocation culturelle et sociale :

ABCD 400,00 €, Chénéens et Chénéennes 100,00 € ; Histoire et Patrimoine 150,00 € ; Saint-Martin 150,00 € ; Sur les pas de Rachel 150,00 €

Associations communales à vocation de loisirs :

ACCA St-Georges 290,00 € ; ACCA St-Jean 575,00 € ; ACCA St-Marc 150,00 € ; ACCA Vendel 250,00 € ; Comité des fêtes St-Jean 230,00 € ; Comité des fêtes St-Marc 150,00 € ; Anciens combattants St-Georges

490,00 € ; Anciens combattants St-Jean (sans la participation au repas du 8 mai) 200,00 € ; ACPG-CATM St-Marc 150,00 € ; Anciens combattants Vendel 150,00 € ; Club de l'Amitié St-Georges 580,00 € ; Club de la 2^e Jeunesse St-Jean 450,00 € ; Club de l'Amitié St-Marc 450,00 € ; Club des Aînés Vendel 450,00 € ; Club des Motards 100,00 €

Associations communales à vocation sportive :

ACC 2 275,00 € ; ISGC 2 460,00 € ; Amicale du palet 100,00 €

Associations extérieures :

ADAPEI 30,00 € ; APEI Nord Mayenne : 30,00 € ; La Croix d'or 30,00 € ; France ADOT 50,00 € ; La Ligue contre le cancer 50,00 € ; Saint-Georges de France 80,00 € ; Téléthon 291,00 €

Le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle de 330,00 € pour l'acquisition de médailles de la reconnaissance de la Nation avec l'agrafe "Afrique du

Nord" et de médailles pour les anciens combattants à l'UNC Opex Soldat de France de Vendel.

Par ailleurs, la commune va acquérir une sono qui pourra être mutualisée avec les autres associations.



SUBVENTIONS VERSÉES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Délibération prise à la majorité (1 voix contre) : École Ste-Thérèse de St-Aubin-du-Cormier 300,00 €/élève (avec un nombre d'élèves maximal de 50 pour les enfants domiciliés sur le territoire de la commune déléguée de St-Jean-sur-Couesnon) ; Autres écoles privées 300,00 €/élève ; École Diwan 300,00 €/élève ; Chambre des métiers 35,00 €/élève ; Maison familles rurales MFR 35,00 €/élève ; Lycée Jean Baptiste Le Taillandier 35,00 €/élève.



VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Délibération prise à l'unanimité :

- taxes foncières propriétés bâties : 17,35 % ;
- taxes foncières propriétés non bâties : 45,53 %.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 5 mars 2020.

CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR

Depuis le 1^{er} janvier 2019, un adjoint administratif de 2^e classe a été

recruté sur le poste de responsable des services à la population dans le cadre de la création de la commune nouvelle.

Considérant que cet agent a obtenu l'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne le 18 février 2020 selon



la liste d'aptitude établie par arrêté du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine n° 2020/105 du 18/02/2020, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} juin 2020.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATIONS D'ORANGE

Il est proposé au conseil municipal de choisir entre 2 options :

● option A :

la collectivité est propriétaire et sera donc responsable de l'entretien, de la maintenance et des réparations de ses ouvrages tout en assurant à ce titre la gestion des DT-DICT auprès du guichet unique. Orange versera une redevance annuelle de 0,56€/ml de fourreau à la collectivité.

● option B :

Orange est propriétaire et responsable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'option B portant attribution à Orange la propriété des installations souterraines de communications électroniques.





EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUIN 2020

Parmi les 27 élus du conseil municipal, étaient :

Absents excusés (2) : R. Roger, J.F. Vallée

DÉSIGNATION ET INSTALLATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Thème des commissions	Élus référents	Élus issus de St-Georges	Élus issus de St-Jean	Élus issus de St-Marc	Élus issus de Vendel
Commission n° 1 : Finances	Joseph Énard Joël Prigent Gilbert Léonard Christelle Cornée	Dominique Froc	Corinne Gillette	Jean-François Vallée	Christian Pasquet
Commission n° 2 : Urbanisme & Habitat Commerce & Développement économique	Joseph Énard	Dominique Froc Loïc Lemoine	Mathieu Chapelle Ludovic Jalloin	Chrystèle Cornec Véronique Pigeon Didier Royer	Wilfrid Godeux
Commission n° 3 : Affaires scolaires & périscolaires	Christelle Cornée	Fiona Delaunay Chrystèle Desguerets	Marine André-Benhouahada Lorane Favreau	Isabelle Charraud Véronique Pigeon	Bernard Turoche
Commission n° 4 : Culture Vie associative Sports & loisirs	Christelle Cornée Valérie Georgeault	Dominique Froc Loïc Lemoine	Ramatoulaye Roger	Didier Royer	
Commission n° 5 : Environnement, patri- moine, tourisme, développement & aménagement durable	Gilbert Léonard	Jean-Yves Blin Loïc Lemoine	Mathieu Chapelle	Chrystèle Cornec Véronique Pigeon	Lelu Kazumba
Commission n° 6 : Organisation des services & du personnel	Corinne Gillette Joël Prigent	Joseph Énard	Marine André-Benhouahada	Isabelle Charraud	Christelle Cornée
Commission n° 7 : Bâtiments & sécurité	Joël Prigent	Dominique Froc Valérie Georgeault	Ludovic Jalloin	Gilbert Léonard Jean-François Vallée	Christian Pasquet
Commission n° 8 : Communication	Valérie Georgeault	Fiona Delaunay	Corinne Gillette	Isabelle Charraud Chrystèle Cornec Véronique Pigeon	Lelu Kazumba
Commission n° 9 : Voirie, chemins ruraux & réseaux, cimetières	Christian Pasquet Jean-Yves Blin	Loïc Lemoine	Ludovic Jalloin	Didier Royer Jean-François Vallée	
Commission n° 10 : Jeunesse, enfance, seniors et citoyenneté	Véronique Pigeon	Fiona Delaunay Chrystèle Desguerets	Ramatoulaye Roger Emmanuelle Teillais	Isabelle Charraud	Bernard Turoche

DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Considérant l'étendue du domaine "Voirie, chemins ruraux et réseaux, cimetières", Monsieur le Maire propose de prévoir un conseiller municipal délégué qui sera associé à l'adjoint référent.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend acte de la désignation d'un conseiller délégué : Jean-Yves Blin, amené à seconder l'adjoint référent en charge du domaine "Voirie, chemins ruraux et réseaux - cimetières".

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS : MAIRE, MAIRES DÉLÉGUÉS, ADJOINTS, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maires, d'adjoints et de conseiller municipal délégué,

Fonction	Indemnité mensuelle selon indice brut	Équivalent (€ brut)
Maire de Rives-du-Couesnon	51,60 %	2 006,93
Maire commune déléguée de Saint-Georges & 1 ^{er} adjoint	32 %	1 244,61
Maire commune déléguée de Saint-Jean & 5 ^e adjoint	32 %	1 244,61
Maire commune déléguée de Saint-Marc & 3 ^e adjoint	32 %	1 244,61
Maire commune déléguée de Vendel & 2 ^e adjointe	25,5 %	991,80
4 ^e adjointe	18 %	700,09
6 ^e adjointe	13 %	505,62
7 ^e adjoint	11,5 %	447,28
8 ^e adjointe	11,5 %	447,28
Conseiller municipal délégué	6 %	233,36

Indemnité mensuelle exprimée selon l'indice terminal de la fonction publique, selon la règle du non-cumul.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

Dans le cadre de la mise en place du Répertoire électoral unique, le conseil municipal doit désigner, selon le Code électoral, un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut, du plus jeune conseiller municipal, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation.

Au sein de la commune de Rives-du-Couesnon, la commission de contrôle est composée de trois membres :

- un conseiller municipal de la commune,
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État,
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Bernard Turoche, conseiller municipal, pour représenter la commune au sein de cette commission de contrôle.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

À l'unanimité, outre Monsieur le Maire, président de droit, sont élus membres de la commission d'appel d'offres ainsi constituée :

Membres titulaires : Joël Prigent, Joseph Énard, Gilbert Léonard

Membres suppléants respectivement des membres titulaires : Corinne Gillette, Loïc Lemoine, Christian Pasquet

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU SIRS DU COUESNON

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les délégués suivants pour représenter la commune de Rives-du-Couesnon au sein du Syndicat intercommunal de regroupement scolaire (SIRS) du Couesnon :



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Commune déléguée	Titulaires	Suppléants
Saint-Georges-de-Chesné	Joseph Énard Fiona Delaunay Chrystèle Desguerets	Valérie Georgeault
Saint-Jean-sur-Couesnon	David Lebouvier Marine André Benouahada Lorane Favreau	Corinne Gillette
Saint-Marc-sur-Couesnon	Gilbert Léonard Isabelle Charraud	Véronique Pigeon
Vendel	Christelle Cornée Bernard Turoche	Lelu Kazumba

Pigeon, Chrystèle Cornec, Bernard Turoche, Wilfrid Godeux.



Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : **25**

Nombre de bulletins : **25**

Bulletins blancs : **0**

La liste obtient **25 voix**

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Joël Prigent, en tant que correspondant défense de la commune.

Il aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense ; il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

être supérieur à 16 (ni inférieur à 8) et doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre par Monsieur le Maire. Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par Monsieur le Maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe le nombre de membres de la commission administrative du CCAS à 16, dont 8 membres issus du conseil municipal et 8 membres nommés parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal procède au dépouillement :

Sont donc élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS : Joël Prigent, Corinne Gillette, Lorane Favreau, Jean-Yves Blin, Véronique



GÉRANCE DU COMMERCE DE ST-MARC

Une commission, constituée de Monsieur le Maire de Rives-du-Couesnon, d'élus de St-Marc (J. Masson et G. Léonard), du maire délégué de St-Georges (J. Énard), de la directrice générale des services (S. Maillard), et de la CCI représentée par P. Gombert, a reçu en entretien les 2 candidats retenus.

Les candidats présentaient tous des profils intéressants. Néanmoins un couple s'est rapidement démarqué par son enthousiasme pour le projet, sa motivation et sa disponibilité. Mme Stephan et M. Barth ont su convaincre en présentant un dossier bien préparé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (1 abstention) décide de retenir la candidature de Sylvie Stephan et de Serge Barth.

Il autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires en vue d'établir un bail de location-gérance auprès d'un notaire.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS



Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administré par une commission administrative et présidé par le Maire. Sa composition est fixée par le conseil municipal.

Le nombre de membres de son conseil d'administration ne peut pas



EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2020

Parmi les 27 élus du conseil municipal, était :

Absent excusé (1) : W. Godeux

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS BREIZH)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Corinne Gillette déléguée élue au COS Breizh.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

La commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de proposer à la Direction régionale des Finances publiques la liste suivante :

● commissaires titulaires :
Béatrice Buchard, Philippe Sublé, Alexandre Gérard, Loïc Médard, Albert Messé, Ange Beaulieu, Patrick Fauchon, Gaston Garnier, Jules Masson, Germaine Manceau, Véronique Pigeon, Marcel Dandin, Daniel Cornée, Roger Lemonnier, Céline Albert, Annie Collin

● commissaires suppléants :
Damien Dupont, Nolwenn Rondin, Jean-Yves Blin, Michel Touchefeu, Jean Chemin, Guy Prioul, Guy Pouget, Joseph Oyer, Jean-Yves Léonard, Jocelyne Thomas, Myriam Leotoing, Claudine Lemarchand, André Bonniard, Catherine Lemoine, Marcel Travers, Émile Gaillard

PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2019/2020 : AVENANT AU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 octobre 2019, l'entreprise Galle travaux publics avait été retenue pour réaliser le



programme de travaux de modernisation et de renforcement de voirie 2019/2020 pour un montant de 251 347,51 € HT.

Monsieur le Maire présente l'avenant à prévoir au marché initial afin de réaliser le revêtement des voies en enrobé à froid :

- tranche ferme : nouveau montant : 95 203,75 € HT contre 95 701,00 € HT, soit une moins-value de 497,25 € HT ;
- tranche optionnelle : nouveau montant : 166 376,50 € HT contre 155 646,25 € HT, soit une plus-value de 10 730,25 € HT. Le montant total de la plus-value totale s'élève à 10 233,00 € HT, portant ainsi le montant du marché initial à 261 580,25 € HT soit 313 896,30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'avenant n°1 au marché initial conclu avec l'entreprise Galle travaux publics tel que présenté.



EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2020

Parmi les 27 élus du conseil municipal, étaient :

Absents excusés (4) : M. André Benouahada, C. Cornec, L. Lemoine, E. Teillais



RÉHABILITATION ET EXTENSION DU PRESBYTÈRE DE ST-GEORGES : LANCLEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe que :

- les permis de construire concernant le presbytère et la grange ont été accordés ;
- le bureau de maîtrise d'œuvre "Désirs d'espaces" a réalisé le dossier de consultation des entreprises et indique que le montant du projet s'élève à 1058 020 € HT se répartissant en 12 lots comme suit :
- **lot n° 01**
gros œuvre - démolitions
-VRD- aménagements
extérieurs
- **lot n° 02**
charpente
- **lot n° 03**
infiltrométrie
- **lot n° 04**
couverture - zinguerie

- **lot n° 05**
menuiseries extérieures
- fermetures
- **lot n° 06**
menuiseries intérieures
- **lot n° 07**
cloisons sèches
isolation
- **lot n° 08**
carrelages - faïence - sols
souples
- **lot n° 09**
peinture - revêtements
muraux - nettoyage
- **lot n° 10**
électricité CFO/CFA
- production solaire
photovoltaïque-
- **lot n° 11**
chauffage bois et ces bois/
solaire - VMC
- **lot n° 12**
plomberie sanitaires

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le lancement de la procédure de consultation sous forme de marchés de travaux de type marché à procédure adaptée.



CONTRAT LOCATION- GÉRANCE DU COMMERCE DE ST-MARC

Par délibération du 11 juin 2020, Mme Stephan et M. Barth ont été retenus pour reprendre le commerce "Le Relais du Couesnon" situé dans le bourg de St-Marc, commune déléguée de Rives-du-Couesnon.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'établissement du contrat location-gérance pour le commerce "Le Relais du Couesnon", sis 5 rue de l'Église, Saint-Marc-sur-Couesnon, 35140 Rives-du-Couesnon à compter du 15 septembre pour 3 ans renouvelables tacitement.

Location partie commerce, loyer mensuel progressif HT : 250 € la 1^{re} année, 300 € la 2^e année, 350 € la 3^e année. Révision annuelle (à la date d'anniversaire) du loyer en fonction de l'Indice du coût de la construction (ICC) à compter de la 4^e année. Location partie logement à l'étage, loyer mensuel de 250 € HT. Révision annuelle (à la date d'anniversaire) du loyer en fonction de l'Indice de référence des loyers (IRL) à compter de la 4^e année.

TARIFS SERVICE GARDERIE PÉRISCOLAIRE À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Le SIRS, lors de sa séance du 30 juin 2020, propose d'augmenter le tarif à la demi-heure de 2 centimes par rapport à l'année 2019-2020. Le conseil municipal décide de fixer les tarifs du service garderie périscolaire comme suit à compter du 1^{er} septembre 2020 :



Arrivée entre :

- 7h et 8h30 : 0,72 € la ½ heure
- 8h30 et 9h : gratuit

Départ entre :

- 16h30 à 17h : gratuit
- 17h et 19h : 0,72 € la ½ heure
- après 19h : 5 € par ¼ d'heure entamée et par famille

Le service de garderie municipale est gratuit pour le 4^e enfant d'une même famille.

PRIX DU REPAS DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Par courrier en date du 10 juin 2020, le service de restauration collective Convivio fait part de l'actualisation des tarifs de repas de cantine pour l'année scolaire 2020-2021, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à 2019-2020.

Le SIRS, lors de sa séance du 30 juin 2020, propose de voter le prix du repas facturé aux familles à 3,75 € pour l'année 2020-2021.

Le conseil municipal décide de fixer le prix du repas à 3,75 € pour l'année scolaire 2020-2021 (au lieu de 3,80 € si l'augmentation totale appliquée par Convivio était reportée).

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JUILLET 2020



Parmi les 27 élus du conseil municipal, étaient :

Absents excusés (10) : M. André Benouahada, M. Chapelle, I. Charraud, C. Desguerets, L. Favreau, D. Froc, L. Kazumba, L. Lemoine, R. Roger, E. Teillais



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS AU SEIN DU COLLÈGE ÉLECTORAL CHARGÉ DE PROCÉDER À L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Après dépouillement du vote à bulletin secret, Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs : 15 sièges délégués titulaires et 5 sièges délégués suppléants :

Titulaires : David Lebouvier, Christelle Cornée, Joseph Énard, Valérie Georgeault, Joël Prigent, Corinne Gillette, Gilbert Léonard, Chrystèle Cornec, Christian Pasquet, Fiona Delaunay, Jean-Yves Blin, Marine André Benouahada, Didier Royer, Véronique Pigeon, Jean-François Vallée

Suppléants : Wilfrid Godeux, Isabelle Charraud, Bernard Turoche, Lorane Favreau, Dominique Froc





EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

Parmi les 27 élus du conseil municipal, étaient :

Absents excusés (4) : M. André Benouahada, C. Cornec,
L. Lemoine, E. Teillais



PRÉSENTATION DES BILANS ÉNERGÉTIQUES DES STRUCTURES COMMUNALES

Mme Geslot, chargée de mission au Pays de Fougères et conseiller énergie référent, rappelle le contrat énergie partagé (CEP) qui regroupe Fougères Agglomération et la communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne. Le but est d'aider la collectivité à mettre en place des actions pour économiser l'énergie.

Mme Geslot rend compte du bilan annuel du CEP et de l'évolution des consommations d'énergie dans les bâtiments communaux :

- évolution des dépenses d'énergie ;
- évolution des émissions de gaz à effet de serre ;
- évolution des coûts de l'énergie ;
- évolution des consommations et dépenses eau.

Des préconisations sont présentées et seront à étudier par les commissions communales concernées.

De plus, un nouveau décret oblige les collectivités à rénover tous leurs bâtiments atteignant 1 000 m² (exemple école de St-Jean) avec un objectif d'économie énergétique de 40 % avant 2030.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan annuel 2019 du CEP présenté.



DEMANDES DE SUBVENTIONS RÉHABILITATION ET EXTENSION DU PRESBYTÈRE DE ST-GEORGES

- Demande d'aide au titre des projets établissements du tourisme social et solidaire intégré auprès du Conseil régional de Bretagne :

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une

aide de 105 000 € à ce titre pour la première année d'accompagnement sur 2020 auprès du Conseil régional de Bretagne.

- Demande d'aide au titre du développement de l'offre de logements et de l'accès des services au public dans le cadre de la dynamisation des centres bourgs auprès du Département d'Ille-et-Vilaine :

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide de 80 000 € au titre des projets pour le développement de l'offre de logements et l'amélioration de l'accès des services publics lancé auprès du Département d'Ille-et-Vilaine.

- Demande d'aide au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) auprès de l'État :

Considérant que la réhabilitation et l'extension du presbytère de Saint-Georges et de son enclos, répondent à 2 des 3 thématiques

prioritaires retenues pour être éligibles à l'enveloppe exceptionnelle de la DSIL abondée par l'État au vu du contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19 : projet relatif à la transition écologique et projet visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, la Dotation de soutien à l'investissement (DSIL) au titre de l'année 2020 pour un montant de 150 000 €.

Le montant global du projet est équilibré à 1 287 659,50 €.



MODERNISATION DU COMMERCE DE ST-MARC

- Demande d'aide au titre du développement de l'offre de logements et de l'accès des services au public dans le cadre de la dynamisation des centres bourgs auprès du Département d'Ille-et-Vilaine :

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide de 38 377 € au titre des projets pour le développement de l'offre de logements et l'amélioration de l'accès des services publics lancé auprès du Département d'Ille-et-Vilaine.

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires. Le conseil municipal doit déterminer le besoin et fixer la rémunération.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux recrutements de contractuels pour nécessité de service ; il fixe la rémunération au 1^{er} échelon du grade concerné par les besoins.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.



BUSAGE POUR ENTRÉES DE PARCELLES AGRICOLLES LORS DES TRAVAUX DE CURAGE EFFECTUÉS PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer les prescriptions à respecter pour le busage des accès des parcelles agricoles en limite du domaine public à l'occasion des travaux de curage réalisés par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les prescriptions suivantes pour chaque entrée :

- la largeur du pont pour accéder à la parcelle agricole sera de 6 mètres ;
- une buse d'un diamètre de 300 mm devra être posée sur cette même longueur, après retrait de l'ancien pont ou à l'emplacement du nouveau pont ;
- en cas de remplacement d'un pont existant, les matériaux naturels (terre, pierre) constituant le sol seront réutilisés ;
- le fil d'eau de la buse devra respecter la pente du fossé

existant et ne pas entraver le libre écoulement ;

- aucune tête de pont ne sera nécessaire ;
- les eaux de ruissellement de la propriété, de même que les matériaux constituant le sol de l'accès, ne devront en aucun cas se répandre sur le domaine public ;
- le fossé devra être remis en état ;
- les travaux seront réalisés par la commune ;
- le coût de la buse sera à la charge de l'exploitant (un avis des sommes à payer lui sera adressé).





EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 OCTOBRE 2020

Parmi les 27 élus du conseil municipal, étaient :

Absents excusés (6) : M. André Benouahada, I. Charraud, C. Cornec, L. Lemoine, R. Roger, E. Teillais



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- le régime des convocations des conseillers municipaux ;
- les conditions de la tenue des réunions du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA SPL FOGÈRES TOURISME

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Gilbert Léonard comme délégué pour siéger au sein de l'assemblée spéciale de la Société publique locale (SPL) Fougères Tourisme.

Il autorise le délégué désigné à l'assemblée spéciale à accepter les fonctions de représentant



commun au conseil d'administration de la SPL qui pourraient lui être confiées par l'assemblée spéciale, et toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourraient être confiées au sein de la société publique locale (présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions, etc.).



INTERVENTION RELATIVE AU PROCHAIN COMICE AGRICOLE

Le calendrier du comice agricole prévoit une prochaine organisation à Mézières-sur-Couesnon en 2022 puis sur la commune de St-Jean en 2025.

Cependant la fusion des 4 communes déléguées en une commune nouvelle pourrait entraîner des modifications d'organisation qui seront évoquées lors de la prochaine assemblée générale.

DÉFENSE INCENDIE : RENOUVELLEMENT DE BORNES INCENDIE

Une liste des poteaux d'incendie a été établie par le SDIS. Cette liste issue de la base de données départementale répertorie 75 points d'eau incendie (PEI). La commune doit régulièrement

vérifier l'état des lieux de ces points d'eau incendie (PEI) afin de les maintenir conformes. Cette liste est fixée dans un arrêté municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de prévoir un plan pluriannuel de renouvellement des bornes incendie sur l'ensemble du territoire de Rives-du-Couesnon à compter de 2021.



Un plan de financement sera présenté au conseil municipal à l'issue de l'étude menée par le groupe de travail.

Il sollicite auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine la dotation d'équipement des territoires ruraux dans le cadre d'opération d'équipements de défense incendie en soutien aux communes nouvelles au titre de l'année 2021.

RENOUVELLEMENT DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LE CCAS RELATIF À L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS 7 RUE DES ÉCOLES ST-JEAN



Un bail emphytéotique avait été conclu pour 30 ans entre la commune de St-Jean et le CCAS le 2 août 1990 et est arrivé à terme.

La redevance annuelle était fixée à un franc.

Il était convenu par délibération du 9 novembre 1989 que :

- le CCAS avait la possibilité d'engager toutes les opérations nécessaires à la réhabilitation des logements ainsi qu'à la

possibilité de sous-louer les dits-logements ;

- le président du CCAS devenait maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le bail emphytéotique de mise à disposition de l'immeuble sis au 7 rue des Écoles à St-Jean, commune déléguée de Rives-du-Couesnon, au CCAS et dans les mêmes conditions :

- loyer annuel du 1^{er} juin au 31 mai d'un euro symbolique avec un versement au 1^{er} juin 2021 ;
- le CCAS a la possibilité d'engager toutes les opérations nécessaires à la réhabilitation des logements ainsi qu'à la possibilité de sous-louer les dits-logements.



ÉTUDE DE DIAGNOSTIC DE L'ÉGLISE DE VENDEL

Une rencontre des élus avec M. Masson, conservateur régional des monuments historiques, deux architectes des bâtiments de France et M et Mme Guillotin, membres de l'association St-Martin, s'est tenue le 8 septembre.

La visite de l'église de Vendel a permis de diagnostiquer les aspects extérieurs (bon état général, déchaussement de l'église, belle rénovation des deux flèches, toiture très fatiguée) et les aspects intérieurs (plâtres vieillissants, humidité, parquet fragilisé et infiltrations).

Il convient d'envisager une étude diagnostique générale dans le but d'identifier les travaux à effectuer et

de déterminer les coûts potentiels. Le coût de l'étude est compris entre 20 000 € et 30 000 € (subvention de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) à hauteur de 50 %).

ADHÉSION ASSOCIATION BRUDED

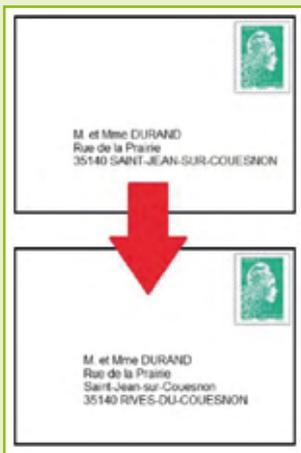
L'association Bruded (Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable) a été présentée devant la commission communale "Environnement, patrimoine, tourisme, développement et aménagement durable".

En adhérant à cette association, la commune pourrait bénéficier d'un large réseau d'échanges d'expériences de développement durable et solidaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à l'association Bruded, 19 rue des Chênes, 35630 Langouët. Il accepte de cotiser annuellement à hauteur de 0,30 € par habitant et par an.

Il s'engage à respecter la charte d'adhésion ; il désigne Gilbert Léonard comme représentant titulaire au sein de cette association et Mathieu Chapelle comme représentant suppléant.





LA PRÉSENTATION DES ADRESSES À RESPECTER POUR UNE BONNE RÉCEPTION DES COURRIERS

La création d'une commune nouvelle entraîne une modification dans la rédaction des adresses.

Il est essentiel que chaque adresse soit bien présentée et précise. En effet, la qualité de l'adresse est primordiale pour assurer la sécurité des personnes et l'acheminement des secours, mais aussi pour le respect des délais d'acheminement du courrier et des colis, la distribution des services à domicile...

Le principe retenu est de faire figurer dans l'ordre les éléments suivants :

- l'identité du destinataire du courrier ;
- le numéro et le libellé de la voie (rue, allée, résidence...);
- le nom de la commune déléguée de résidence ;
- le code postal 35140 et le nom de notre nouvelle commune RIVES-DU-COUESNON.

LES DÉFIS DE LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE AU SEIN DE RIVES-DU-COUESNON

La communication digitale permet de répondre à de nombreux devoirs des communes et collectivités territoriales en règle générale. En ce sens, elle est donc une nécessité pour les mairies de toutes tailles.

INFORMER

Le "devoir de service public" oblige les collectivités de fournir à tout citoyen une information de qualité et accessible à tout-un-chacun. En effet, la mairie est tenue de rendre publics régulièrement et systématiquement ses projets, en veillant à ce que l'information soit accessible par tous. Pour ce faire, elle doit choisir les supports médias qui conviennent à tout public. Alors, si aujourd'hui nous sommes face à une population connectée en permanence ou presque, l'utilisation d'outils numériques devient essentielle. En complément des outils traditionnels sous forme de papier (presse écrite, bulletin municipal semestriel), notre site web et les réseaux sociaux deviennent des canaux de contact indispensables.

ENGAGER

Au-delà de son objectif d'information, la communication interactive permet de créer une dynamique de partage

bidirectionnelle. On assiste désormais au transfert logique des échanges physiques traditionnels vers Internet.

PROMOUVOIR

Un troisième défi de la communication numérique concerne la nécessaire valorisation de l'image de marque de notre commune. Nous pouvons mettre en valeur les richesses de notre commune à l'aide d'outils technologiques pour les rendre plus attractives aux yeux des visiteurs, des nouveaux habitants, des commerces et entreprises, et de ce fait contribuer au développement économique durable de la commune. Pour établir une réelle stratégie de communication numérique efficace et donner à chaque citoyen la liberté de s'exprimer et accéder à toutes les informations utiles, la commune de Rives-du-Couesnon a souhaité mettre à votre disposition une variété d'outils numériques, dont principalement le site internet et les réseaux sociaux.

Le site internet de la commune: <https://www.rivesducouesnon.fr/> vise à mieux informer les habitants et à impulser une dynamique autour de la commune. Nous faisons donc en sorte qu'il soit convivial, actualisé régulièrement et ergonomique, pour que chaque internaute puisse y naviguer facilement et ait envie de le consulter régulièrement. Il remplit également son rôle de service public et permet ainsi aux administrés d'effectuer leurs démarches directement en ligne.

Les réseaux sociaux et notamment la page Facebook de la commune: <https://www.facebook.com/MairieRivesduCouesnon> servent à relayer les nouvelles de la commune et fédérer une population de plus en plus nombreuse sur ces plateformes, qui deviendra l'ambassadrice de Rives-du-Couesnon. Les réseaux sociaux prennent de plus en plus d'importance et permettent aux collectivités de toucher des cibles très variées. S'ils donnent davantage de visibilité, ils peuvent aussi contribuer à améliorer les services aux usagers et les relations avec eux.

Le troisième outil numérique concerne l'application mobile "PanneauPocket": un moyen simple et efficace qui permet à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de la commune. Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application PanneauPocket sur votre smartphone.

Vous recevrez une notification à chaque événement et accéderez en 1 clic aux informations et aux alertes publiées par les élus de Rives-du-Couesnon.

Pour toujours satisfaire le plus grand nombre de citoyens, le site grand public est désormais opérationnel: dorénavant, vous pouvez consulter nos panneaux depuis un ordinateur. Alors rendez-vous sur <https://app.panneaupocket.com/>

Pour suivre l'actualité quotidienne, les annonces, les événements de Rives-du-Couesnon, consultez régulièrement le site internet, abonnez-vous gratuitement à la page Facebook et à l'application PanneauPocket !



<https://www.rivesducouesnon.fr/>



<https://www.panneaupocket.com/> (sur smartphone) ou <https://app.panneaupocket.com/> (sur pc)

ÉTAPE 1: tapez [app.panneaupocket.com](https://www.panneaupocket.com/) dans la barre de recherche de votre navigateur internet ;

ÉTAPE 2: recherchez Rives-du-Couesnon ;

ÉTAPE 3: faites défiler les panneaux.



PANNEAUPOCKET.COM





DE NOUVEAUX AGENTS RECRUTÉS À LA COMMUNE DE RIVES-DU- COUESNON

Depuis le 1^{er} septembre 2020, **Melvin Berthel** est venu rejoindre l'équipe des services techniques ; il intervient au niveau de l'entretien des espaces verts. Melvin remplace Guy Delaunay parti à la retraite.



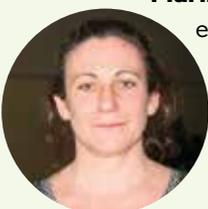
Sylvaine Pigeon a été recrutée à mi-temps en tant que coordinatrice scolaire et périscolaire pour la commune. Elle consacre son autre mi-temps au Sirs du Couesnon (syndicat intercommunal de regroupement scolaire).



Banu Colak a pris son poste le 6 novembre 2020 en tant que gestionnaire ressources humaines et comptable à la mairie de Rives-du-Couesnon. Elle occupe le poste de Monique Pichot qui a quitté la collectivité fin septembre 2020.



Marina Lecrecq a été recrutée en tant que second agent à la garderie de Vendel ; elle intervient également à l'entretien de certains bâtiments.



Perspective sur la côte du Pâtis Buret depuis l'arrêt Breizh Go

TRAVAUX DU PÂTIS BURET CONTRAT D'OBJECTIFS ATELIER FORMES URBAINES

PÂTIS BURET

Le hameau du Pâtis Buret, situé sur la commune déléguée de St-Marc, traversé par la route départementale 812 (ex Nationale 12) a fait l'objet depuis plusieurs années de demandes d'aménagements. Les accès aux habitations étaient souvent dangereux et la visibilité était très mauvaise.

Depuis l'implantation de la boulangerie, les infractions se sont multipliées. Tourner à gauche en

montant était très dangereux et absolument interdit.

Le Département a décidé de procéder à des aménagements supprimant la voie centrale et remettant la circulation à double sens avec des "tourne à gauche" pour accéder aux différentes habitations. La suppression de cette voie centrale a permis de rétablir des accotements beaucoup plus larges qui ont sensiblement amélioré la visibilité des riverains. La situation s'est quelque peu améliorée aussi pour les piétons même si la commune, qui n'a pas

été consultée sur ce dossier, aurait souhaité un cheminement piétonnier plus marqué, voire mieux isolé de la voie de circulation.

Monsieur le Maire a écrit au président du Département pour lui faire part de nos réserves, notamment concernant les "tourne à gauche" non sécurisés, très dangereux sans limitation de vitesse. Il a reçu pour réponse : "la solution mise en place était, selon le Département, la meilleure puisqu'en réduisant le champ de visibilité, les automobilistes étaient incités à rouler moins vite."

CONTRAT D'OBJECTIFS DE ST-MARC

Les réflexions continuent pour la réorganisation des bâtiments communaux du bourg de St-Marc ainsi que pour les liaisons piétonnes entre le bourg, le Pâtis Buret et le bourg de St-Jean. Le dossier étant complexe, le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) qui, à l'échelle du Pays de Fougères, détermine le projet de territoire en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage, nous a proposé de mettre en place un "Atelier formes urbaines" pour aider les élus dans leurs réflexions.

ATELIER FORMES URBAINES

Qu'est-ce qu'un atelier formes urbaines ?

Il s'agit d'un atelier de travail animé par le SCOT, entouré des services techniques du SCOT, de l'État (DDTM), du Département d'Ille-et-Vilaine et des EPCI (Couesnon Marches de Bretagne et Fougères Agglomération), sur un thème donné par la commune.



Les voies et les accotements piétonniers sont mieux dessinés



Le groupe de travail "Atelier formes urbaines" en déplacement sur site

Ces professionnels mettent leurs compétences à disposition des élus de la commune pour mener une réflexion globale.

Pourquoi organiser cet atelier sur la commune ?

Dans le cadre de l'étude du contrat d'objectifs de développement durable en cours d'élaboration sur St-Marc, une des problématiques notoires concerne la liaison douce entre le Pâtis Buret et le bourg de St-Marc.

En outre, au vu de la création de la commune nouvelle, la liaison entre le bourg de St-Marc et le bourg de St-Jean apparaît comme essentielle. En effet, de nombreux jeunes fréquentent les structures sportives de St-Jean par exemple.

Les élus ont donc souhaité aborder des questions à partir de l'entrée du bourg de St-Marc et du site du Pâtis Buret :

- les liaisons douces, mobilité : piétons/cyclistes en passant sur le pont de l'A84 ;
- l'aménagement de l'aire de covoiturage (essentielle au vu de l'arrêt de Breizh Goline 9) ;
- la densification du Pâtis Buret.

Comment ?

Dans une première partie de la journée : mise à plat des problématiques de la commune puis visite sur le terrain (balade à pied depuis la mairie jusqu'au Pâtis Buret).

Lors de la deuxième partie de la journée, les professionnels font part de leurs conseils en vue de proposer des pistes de réflexions sur un projet global à mener.

Suite à cet atelier, l'architecte paysagiste et l'architecte urbain des services de l'État élaboreront des scénarios qui seront restitués à l'ensemble des acteurs sur une demi-journée.



Les troncs ont préalablement été débardés pour être accessibles au broyeur



TRAVAUX DE NETTOYAGE DU COUESNON

Dans le bulletin de juin, nous avons décrit l'important chantier de nettoyage entrepris pour rétablir le bon écoulement de l'eau et des sédiments du Couesnon entre le bourg de St-Jean et le Moulin du Pont, en collaboration avec Fougères Agglomération. Ces actions s'inscrivent dans le programme de la restauration de la bonne continuité écologique des cours d'eau.

Les travaux continuent, et le 12 octobre, le Collectif Bois Bocage 35 a procédé au broyage des arbres et branchages accessibles au broyeur, côté St-Marc. Les 127 tonnes récoltées de plaquettes vont être stockées pendant quelque temps pour séchage. Elles vont ensuite être acheminées vers les chaufferies du Pays de Fougères.

Pour terminer le nettoyage, nous avons attribué 10 lots de bois de chauffage à faire sur place. Il en reste encore un peu. Les personnes intéressées peuvent en faire la demande à la mairie de Rives-du-Couesnon. Les pluies d'automne trop précoces et intenses ont détrempé le bord du Couesnon et les petits travaux de restauration des sentiers, de part et d'autre du Couesnon, sont reportés à des moments plus favorables.



Le broyeur réduit les arbres en plaquettes de 2 cm² et 5 mm d'épaisseur



Le salarié procède à l'entretien dans la gueule du broyeur qui peut avaler un arbre de 50 cm de diamètre avec ses branches



ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX : DE NOUVELLES PRATIQUES

L'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires entraîne des changements de pratique et une évolution visuelle des espaces extérieurs.

Sans chimie et sans moyens humains supplémentaires, il est difficile pour la commune de conserver le même niveau de désherbage et d'entretien de nos espaces verts et de nos cimetières.

Nous n'abandonnons pas nos espaces publics, nous les gérons de manière différente et responsable.

Pour notre bien à tous et pour celui de notre environnement, apprenons à tolérer la flore spontanée jusqu'à ce que nos agents municipaux interviennent.

Tout cela doit s'accompagner d'une évolution des mentalités.

Nous devons nous habituer à d'autres formes de fleurissement plus durables dans le temps et apprendre à accepter la présence d'herbe en bord de trottoirs ou dans les allées comme signe d'une gestion respectueuse de notre environnement et non d'un manque d'entretien.



DÉPÔTS SAUVAGES SUR LA COMMUNE

Est-ce normal de retrouver quotidiennement des ordures ménagères et autres déchets au pied de nos containers à ordures, bacs grillagés ou bornes de collecte ?

Les dépôts sauvages (ou dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect des consignes de tri ni des lieux de dépôts) sont, dans l'esprit intolérable et dans les faits illégaux. Ce type d'agissements expose leurs auteurs à une amende forfaitaire de 68 à 1500 € avec confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets.

Ce type d'incivilités a pour effet de nuire à la propreté publique, de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement et de compliquer le travail des agents du Smictom qui effectuent la collecte des ordures ménagères. De plus, le nettoyage des dépôts sauvages a également des conséquences sur l'organisation de nos services techniques qui doivent régulièrement ramasser et évacuer les ordures laissées au pied des containers. La majorité de nos habitants est de bonne volonté mais quelques incivilités suffisent malheureusement à dégrader notre cadre de vie. Vivre dans une commune agréable et propre, c'est facile si chacun y met du sien.

Pour cela, améliorons ensemble nos comportements.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2020

La commune de Rives-du-Couesnon a organisé le concours de maisons fleuries 2020 avec le passage des membres du jury (de Vieux-Vy-sur-Couesnon) au domicile des participants au cours de l'été.

Pour cette seconde participation de Rives-du-Couesnon au concours, des candidats issus de trois communes déléguées (St-Georges, St-Jean et St-Marc) ont participé à cette nouvelle édition et étaient répartis de la façon suivante :

- 11 participants en catégorie "maison et jardin" ;
- 2 participants en catégorie "façade et balcon" ;
- 2 enfants.

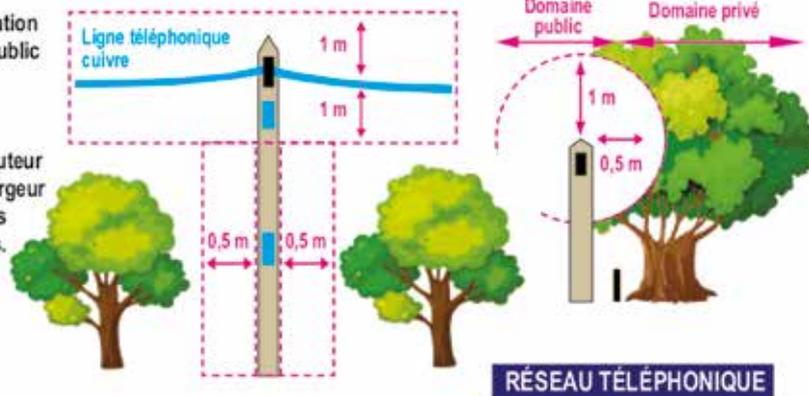
Monsieur le Maire aura le plaisir de remettre les prix au début de l'année 2021 dès que les circonstances le permettront. Pensez à vous inscrire en mairie pour participer au prochain concours de maisons fleuries 2021!

ÉLAGUER IMPÉRATIF POUR PERMETTRE LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Les riverains ont l'obligation d'entretenir arbres et haies afin de garantir un bon dégagement des câbles téléphoniques et permettre que le déploiement de la fibre en aérien (en cours sur la commune) se fasse dans de bonnes conditions.

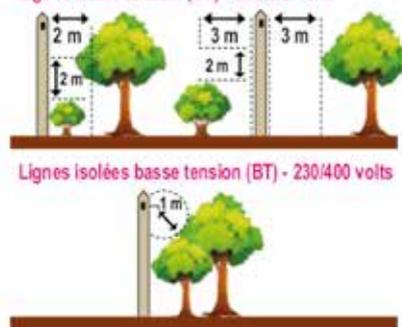
Quelles sont les distances à respecter ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1 mètre en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes téléphoniques.



RESEAU ÉLECTRIQUE

Lignes basse tension (BT) - 230/400 volts



Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune de Rives-du-Couesnon et plus particulièrement sur les communes historiques de St-Georges et Vendel (phase 2 actuelle du déploiement prévue en 2020/2021), les entreprises sont confrontées à des difficultés pour déployer les câbles en aérien.

Ces problématiques sont souvent liées aux contraintes d'élagages des arbres/haies qui atteignent la hauteur des câbles téléphoniques.

Chaque propriétaire de St-Georges et Vendel est donc invité à faire le tour de sa propriété (jardin, champ, chemin privé) afin de s'assurer que les câbles téléphoniques ont un passage parfaitement dégagé. Les communes, qui ont la charge de veiller à la bonne exécution des travaux d'élagage, ont la capacité de mettre en demeure les particuliers qui n'effectueraient pas les travaux nécessaires.

Sans ces travaux nécessaires, la fibre ne passera pas !



Joseph Érard et Véronique Pigeon ont remis les indemnités aux adolescents

DISPOSITIF "ARGENT DE POCHE"

10 adolescents issus de nos 4 communes déléguées (St-Georges, St-Jean, St-Marc et Vendel) ont participé au dispositif "argent de poche" organisé par Rives-du-Couesnon pendant les vacances scolaires de cet été et de la Toussaint.

Encadrés par nos agents communaux, sur des demi-journées, ils ont été chargés d'effectuer quelques travaux dans les espaces verts, les écoles et les services techniques, en contrepartie d'une indemnité de 15 € par demi-journée.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À CE DISPOSITIF POUR LES VACANCES SCOLAIRES DE 2021 ?

Il vous suffit de vous rendre sur le site internet de Rives-du-Couesnon : <https://www.rivesducouesnon.fr/cadre-de-vie/dispositif-argent-de-poche/>

De compléter votre dossier d'inscription (contrat de participation) avec vos disponibilités et de le déposer en mairie ou le retourner par mail au secrétariat de mairie de Rives-du-Couesnon : mairie@rivesducouesnon.fr

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Tous les jeunes français et françaises sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent.

Veillez vous munir du livret de famille ainsi que de votre carte d'identité.

Se faire recenser dans les délais permet d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, mais également d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC) et ainsi pouvoir candidater aux examens soumis au contrôle de l'autorité parentale. Il vous sera remis une attestation de recensement militaire qui vous sera demandée pour tous examens tels que le BEP, le Baccalauréat ou le permis de conduire...

Le délai de convocation à la JDC à la suite du recensement en mairie est d'environ 1 an.

DE NOUVELLES MESURES

Compte tenu des mesures de confinement liées à la crise sanitaire de la Covid-19, les JDC en présentiel de la fin de l'année 2020 ont été annulées. Afin de permettre aux jeunes Françaises et Français d'être en règle au regard des obligations du service national, la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) a travaillé à la mise en place d'une JDC dématérialisée, d'une

durée d'1h30, accessible en ligne sur le site www.majdc.fr.

Depuis le 23 novembre, pendant la période de confinement, il est possible de réaliser sa JDC en ligne. Pour cela, les jeunes doivent disposer d'un compte personnel sur le site [majdc.fr](http://www.majdc.fr). La priorité est donnée à ceux déjà inscrits sur [majdc.fr](http://www.majdc.fr) ou ayant communiqué une adresse mail au moment du recensement ou lors de contact avec les centres du service national (CNS). Les jeunes n'ayant communiqué ni adresse électronique, ni numéro de téléphone, recevront une convocation par courrier. Ce document expliquera la marche à suivre pour pouvoir réaliser sa JDC en ligne.

Les jeunes disposeront de 11 jours pour effectuer la JDC en ligne. La convocation précisera la date limite d'exécution.

Entre le 23 novembre et le 10 décembre 2020, les sessions en ligne ont permis à environ 250 000 jeunes d'effectuer leur JDC.

Les jeunes qui n'ont pas d'accès internet et ne peuvent effectuer la JDC en ligne seront prioritaires pour l'effectuer en présentiel dès la fin du confinement.

Le déroulement de la JDC en ligne en 4 étapes :

- vérification des données enregistrées dans la base de données suite au recensement ;
- vidéo de 3 modèles Défense ;
- module d'information citoyenneté ;
- questionnaire relatif à un éventuel intérêt pour les métiers de la défense puis questionnaire de satisfaction.

Après validation des 3 premières étapes, le jeune reçoit, sur sa messagerie [majdc.fr](http://www.majdc.fr), une attestation provisoire, qui permettra de justifier de sa situation "en règle administrativement", en attendant son certificat définitif.

Après la JDC, et une période de 11 jours, le certificat individuel de participation (CIP) sera attribué et envoyé aux jeunes ayant validé tout le parcours sur leur messagerie.

Ceux qui ne seront pas allés jusqu'à la fin de la JDC en ligne seront considérés comme absents et pourront être de nouveau convoqués.

En attendant, il est possible de se connecter à l'espace [majdc.fr](http://www.majdc.fr) pour connaître l'actualité du CSN.



Coordonnées du Centre du service national de Rennes :

Adresse postale : BP 21
35998 Rennes cedex 9
Tél. : 09 70 84 51 51
<http://www.defense.gouv.fr/jdc>



DÉCLARATIONS PRÉALABLES

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ

05/03/2020 Modification de la couleur des portes : Neotoa - Résidence des Châtaigniers

21/03/2020 Transformation du garage en pièce à vivre et modification d'ouvertures : Frédéric Divay - 8, résidence des Chênes

17/05/2020 Aménagement d'une chambre dans le grenier avec pose d'une porte-fenêtre et d'une fenêtre de toit : Mehdi Bezzai - Les Bouillons

19/06/2020 Extension de type véranda : Sébastien Groisard - 6, résidence des Châtaigniers

23/06/2020 Réfection de toiture : Gweltaz Corbel - 6, place de la Mairie

26/06/2020 Construction d'un muret : Jérémie Chomaud et Aurore Lebossé - 15, résidence des Acacias

27/06/2020 Construction d'un garage : Benjamin Brault - 7, résidence des Acacias

28/07/2020 Pergola : Ronan Chesnel - 25, résidence des Acacias

14/08/2020 Agrandissement d'un garage existant en bois : Sylvain Gesmier - Le Champ du Pont

25/08/2020 Clôture : Jean-François Besnard - 9, résidence des Chênes

15/09/2020 Division foncière : Sci Massing Hulné - Rue des Pommiers

17/09/2020 Clôture et portail : Mariana Ali-Assane - 32, résidence des Acacias

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON

22/06/2020 Pose de 2 fenêtres de toit : Commune de Rives-du-Couesnon - 4, rue Nationale

29/06/2020 Construction d'une clôture : Alexandre Mao - 16, rue de l'Église

06/07/2020 Modification aspect toiture et création de 3 fenêtres de toit : Jean-Marie Pinel - 4, les Landes de Lessard

17/08/2020 Clôture : Fabien Desert - Le Clos du Gué

24/08/2020 Construction d'une véranda : Annie-Marie Brilllet - 4, résidence des Chênes

04/09/2020 Division foncière : Michèle Lothore - La Rallière

10/09/2020 Rénovation d'une maison d'habitation : Jorte Da Silva Lima - 8, Saint-Martin

16/09/2020 Agrandissement d'un cabanon : François-Xavier Babin - 13 bis, Perouzel

02/10/2020 Abri de jardin : Bruno Bertrand - 9, route de Saint-Martin

05/10/2020 Changement de fenêtres : Claire Heulot et Guillaume Cop - 2, Bellevue

15/10/2020 Détachement de deux parcelles constructibles : Marcel Delamarche - La Métairie

21/10/2020 Pose de panneaux photovoltaïques : Daniel Vallier - 12, rue des Prés

SAINT-MARC-SUR-COUESNON

25/02/2020 Bardage extérieur en PVC cellulaire : Terra Nova - 29, la Goupillère



PERMIS DE CONSTRUIRE

02/03/2020 Abri de jardin : Brice Parent – 1, rue du Verger

24/03/2020 Construction d'un poulailler : Vincent Gehan – 17, la Goupillère

05/06/2020 Construction d'un mur : Coralie Perrault – 11, le Pâtis Buret

09/06/2020 Installation de panneaux solaires sur le toit pour fonctionnement chauffe-eau : David Roulet – 2, la Gautrais

03/07/2020 Pergola : Solange Cheruel – 2, rue de la Mairie

17/07/2020 Piscine hors sol : Laurent Lagoutte – 1, la Thélossay

29/09/2020 Abri de jardin : Arnaud Le Houedec – 11, la Vilaune

VENDEL

03/07/2020 Clôture et portail : Françoise Demé – Le Haut Chemin

17/07/2020 Construction d'une pergola avec lames orientales : Jean-Paul et Élian Houdousse – 7, le Haut Champ

17/08/2020 Clôture : Guy Bridel – 14, rue du Moulin

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ

23/03/2020 Réhabilitation de l'ancienne maison du curé et création d'une extension en logement : commune de Rives-du-Couesnon – Impasse du Presbytère

25/05/2020 Extension sous forme de garage et extension d'un abri bois : Frédéric Jourdam – 2B, rue du Général

07/07/2020 Construction d'un carport, d'un abri de jardin et d'une clôture : M. & Mme Jonathan Leteuré – 13, résidence des Acacias

23/07/2020 Construction d'une maison individuelle : Florian Huet – Rue de Courbaud

14/09/2020 Réhabilitation de la grange de l'ancien presbytère : commune de Rives-du-Couesnon – Impasse du Presbytère

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON

30/07/2020 Restructuration de l'habitation existante et modification

des ouvertures : Antoine Desblé – 3, Les Monfouchés

09/09/2020 Construction d'une maison d'habitation : François Lecompte et Marine Tumoine – La Rallière

14/09/2020 Construction d'une maison d'habitation : Thomas Corveller et Mélanie Perrot – La Rallière

29/10/2020 Construction d'un abri : David Chidenne – 1, Clos de la Rallière

SAINT-MARC-SUR-COUESNON

19/06/2020 Construction d'une maison individuelle en R+1 : Adrien Lhermite – L'Ongrais

19/06/2020 Création d'un hangar à matériel avec panneaux photovoltaïques : Gaec Vallée Martel – Beaulieu

VENDEL

16/10/2020 Construction d'un poulailler avec jardin d'hiver : Earl du Couesnon – Les Mottais



ÉTAT CIVIL 2^E SEMESTRE 2020



NAISSANCES

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ

Alya Chauvel
née le 20 juin 2020 à Saint-Grégoire

Tom Tranchepain
né le 25 juin 2020 à Fougères

Ryan Castel
né le 18 juillet 2020 à Rennes

Ivanah Marchand
née le 13 octobre 2020 à Fougères

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON

Iris Talvat
née le 28 juillet 2020 à Saint-Grégoire

Ethan Bourbouleix
né le 9 août 2020 à Saint-Grégoire

Gaël Furet
né le 21 août 2020 à Fougères

Yanis Dardennes
né le 22 août 2020 à Saint-Grégoire

Mylène Pilard
née le 27 septembre 2020 à Fougères

SAINT-MARC-SUR-COUESNON

Djoulia Helbert
née le 26 septembre 2020 à Saint-Grégoire

VENDEL

Arthur Gautier
né le 6 juillet 2020 à Fougères

Léon Lebossé
né le 14 octobre 2020 à Fougères

Tom Thébault
né le 20 novembre 2020 à Fougères



PACS

VENDEL

Lelu Kazumba et Tony Boulay
le 11 septembre 2020

MARIAGES

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON

Ludivine Tuffin et Alexandre Pacholski
le 1^{er} août 2020

Élise Gentilhomme et Laurent Le Chevert
le 29 août 2020

Annick Quenouillère et Bernard Viel
le 29 août 2020

Gwladys Mendaille et Alexandre Bertin
le 5 septembre 2020

Marion Jourdan et Thibaud Cado
le 2 octobre 2020



DÉCÈS OU TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ

Anthony Morin
le 20 août 2020

Jean Gaubert
le 3 septembre 2020 à Rennes

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON

Gisèle Hamard épouse Guénard
le 3 août 2020

SAINT-MARC-SUR-COUESNON

Anne-Marie Rossignol épouse Masson
le 27 octobre 2020 à Antrain

Marie-Joseph Prioul, née Hamard
le 20 novembre 2020

VENDEL

Yves Médard
le 6 mars 2020

Monique Juhel épouse Rallier
le 31 octobre 2020 à Saint-Aubin-du-Cormier



LE RELAIS DU COUESNON

Le commerce de St-Marc-sur-Couesnon, vous ouvre de nouvelles ses portes.



Après 18 longs mois d'attente et de reports judiciaires, le Relais du Couesnon vient de rouvrir ses portes le mardi 20 octobre 2020 ! Fermé depuis le 15 avril 2019 et faisant suite au litige entre la précédente gérante et la commune déléguée de St-Marc, le tribunal a rendu son jugement en juillet 2019. Après de nombreux reports judiciaires réclamés par la plaignante pour empêcher la réouverture du commerce, la mise en application de cette décision fut confortée par le tribunal en janvier 2020, en validant l'expulsion et autorisant la réouverture du commerce.

Propriétaire du local commercial et du fonds de commerce ainsi que de l'appartement situé à l'étage, la commune de Rives-du-Couesnon a

lancé un programme de remise en état de propreté et de fonctionnalité (avec les normes en cours) de l'ensemble de ses biens. Elle a investi dans une réfection complète de la cuisine, du bar et de l'arrière bar à neuf, ainsi que dans la remise en état de l'appartement avec l'aménagement d'une petite cuisine et d'une salle de bain, des peintures et le changement des sols. Total des investissements : près de 76 000 €. La commune a fait une demande de subvention auprès du Département pour une participation à hauteur de 50 % de l'investissement, dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs.

En parallèle, la commune de Rives-du-Couesnon a fait un appel à candidature en janvier 2020 et

notamment par l'inscription à SOS Village du journal de 13H sur TF1. Quelques candidatures ont répondu à cet appel, et le choix final a été validé par la Chambre de commerce et d'industrie de Fougères. Sylvie Stephan et Serge Barth sont les heureux candidats retenus. Ce couple a déménagé début septembre du département de Seine et Marne pour nous rejoindre à St-Marc. Très heureux de rejoindre notre Bretagne et de se rapprocher ainsi de leurs origines du Morbihan. Ils ont signé un contrat de location gérance avec la commune pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement.

Enfin, St-Marc peut à nouveau retrouver un lieu de convivialité pour ses habitants, ses artisans et tous visiteurs. Chacun pourra retrouver au Relais du Couesnon tous les services d'un commerce de village avec son bar, le tabac, son restaurant, le dépôt de pain et de bouteilles de gaz, la presse et les jeux de la FDJ. Il est également possible d'y trouver des plats à emporter. Malgré cette période compliquée pour l'ensemble de nos commerces, par un confinement lié à la Covid-19, le Relais du Couesnon reste ouvert pour le dépôt de pain, le gaz, le tabac et les plats à emporter. Ils peuvent également assurer la livraison des repas ou bouteilles de gaz sur la commune déléguée de St-Marc. N'hésitez pas à faire appel à ces nouveaux commerçants.



Le Relais du Couesnon est ouvert :
du lundi au samedi de 7h à 19h30,
le dimanche de 8h à 13h.
Tél. 02 99 33 16 13



L'ÉPICERIE-BAR "LE SAINT-GEORGES" DE ST-GEORGES-DE-CHESNÉ

Passez la porte de l'épicerie-bar de la commune déléguée de St-Georges pour y découvrir Chantal et le commerce multi-services.

Produits d'épicerie, produit frais, boissons mais également fruits et légumes frais sont accessibles aux horaires suivants :

- du mardi au vendredi de 7h à 19h,
- le samedi de 8h à 13h,
- le dimanche de 8h à 12h30.

L'épicerie-bar, située 7 rue du Romarin, est au plus près de la place des Tilleuls. Facile d'accès, c'est également un relais Poste où vous pouvez par exemple déposer des colis, envoyer des recommandés ou acheter des

timbres. Il est également possible d'y acheter des jeux Française des Jeux (Loto, Euromillions, Loto Foot, etc.) et prochainement le jeu de loterie L'Amigo de la FDJ.

La station service est ouverte aux mêmes horaires que l'épicerie et le bar, ainsi que le dépôt de bouteilles de gaz.

Enfin, un accès au paiement de proximité va être mis en place (paiement des amendes, des frais cantine, etc.) via FDJ.

Pour les occasions festives, Chantal propose également des chocolats (Noël, Pâques), et à tout moment des confiseries.

Retrouvez toutes les actualités sur la page Facebook "Epicerie St Georges".





LES COURTILS DE MONCHEVRON ST-JEAN-SUR-COUESNON



Depuis 2017, Jean-Charles Bignon côtoie quotidiennement la cidrie "Les courtils de Monchevron" à St-Jean.

Avant de s'installer en avril 2019, deux années de transmission avec Jean-Pierre Sémary et le suivi d'une formation en produits cidricoles ont été nécessaires pour une bonne prise en main.

Jean-Charles est un artisan cidrier, il se fournit en pommes chez

des propriétaires de vergers. Sa production est locale car les pommes proviennent d'un rayon de 20 km autour de la cidrie.

Chaque année, 200 tonnes de pommes sont pressées afin de produire 110 à 120 000 bouteilles. La cidrie fabrique du jus de pommes, du cidre doux, demi-sec, brut, du poiré avec du jus de poire en provenance de Normandie (Domfront 61) ainsi qu'une cuvée spéciale appelée la cuvée "Reflets". Cette cuvée fait partie d'une des transmissions gardées, bien

secrète, entre Jean-Pierre Sémary et lui...

Afin de découvrir ces produits locaux et du terroir, n'hésitez pas à venir rencontrer Jean-Charles Bignon à la cidrie chaque vendredi entre 10h et 18h.

Contacts Jean-Charles Bignon
1, le Haut Monchevron - St-Jean-sur-Couesnon
35140 Rives-du-Couesnon
Tél. 02 99 39 11 04 - Portable 06 77 85 87 32
Courriel:
lescourtilsdemonchevron@gmail.com



VOTRE "NOUNOU" À VENDEL

Faire garder votre compagnon à poil ou à plume pendant vos absences est un vrai casse-tête ? Entre chenil impersonnel et la jeune voisine tête en l'air, vous hésitez... ?

La pension canine "Chez Lili" a deux solutions pour vous :

- par une simple visite, une promenade... Alicia s'assurera du bien-être de votre protégé pendant votre absence ;
- pour des absences plus longues, Alicia vous proposera de prendre en charge votre chien chez elle, où il pourra profiter du grand jardin (maximum 9 chiens) et se balader tous les jours.



Vous pouvez la retrouver sur sa page Facebook "chez lili garde d'animaux 35" ou l'appeler au 06 3128 33 24



ZOOM SUR QUELQUES ACTIVITÉS COMMERCIALES AU SEIN DE RIVES-DU-COUESNON

À l'occasion de la réouverture du commerce de St-Marc "Le Relais du Couesnon", la commission communication a souhaité mettre en avant quelques commerces de Rives-du-Couesnon.

Les prochaines éditions du bulletin municipal laisseront régulièrement la place à d'autres activités commerciales. Vous pouvez également retrouver l'ensemble de ces commerces sur notre site internet : <https://www.rivesducouesnon.fr/au-quotidien/commerces/>

Certains de nos commerces locaux ont connu des périodes difficiles depuis mars 2020, nous ne pouvons que vous encourager à les soutenir. La vitalité de nos communes rurales passe par le lien étroit avec les acteurs locaux. Ils répondent toujours présents et dans toutes les situations. Les mesures restrictives les ont fragilisés et ils ont vraiment besoin de nous dans les bons et les mauvais moments.

Merci à tous !



NOUVEAU : UN SERVICE BABY-SITTING PROCHE DE CHEZ VOUS

À l'initiative de la mairie de Rives-du-Couesnon, le Point Accueil Emploi (PAE) et le RIPAME de Fougères Agglomération, en partenariat avec le Point Information Jeunesse (PIJ), ont organisé pour les jeunes de 16 à 18 ans issus du territoire, une formation baby-sitting.



DURANT TROIS JOURS, DIVERS DOMAINES ONT ÉTÉ ABORDÉS :

- le développement de l'enfant, tout en abordant différents jeux ou activités qui peuvent être proposés aux enfants dont les jeunes stagiaires auront la responsabilité ;
- des mises en situation notamment sur le change du bébé, le portage d'un enfant, le soin du nez... ;
- les droits et les devoirs du baby-sitter à travers un jeu spécialement conçu par le PIJ ;
- les entretiens avec leur employeur ;
- la rédaction d'un CV.

Dans ce cadre, une journée a été consacrée à la formation PSC1, dispensée par l'Union départementale des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine qui a mis l'accent sur les risques d'accidents domestiques.

Une immersion avec les enfants de l'accueil de loisirs a été organisée pour que les stagiaires puissent avoir un temps de jeu avec des enfants âgés de 3 à 10 ans.

Ainsi, les stagiaires ont pu co-agir avec les enfants en dessinant, en jouant à des jeux de société et en participant à un temps de chansons...

À l'issue de la formation, une mallette d'information ainsi que le diplôme de PSC1 leur ont été remis.

Vous êtes parent et à la recherche d'un baby-sitter ?

Vous pouvez obtenir la liste de ces nouveaux baby-sitters auprès du :

- RIPAME, Nolwenn Rondin au 06 43 47 74 63 ; courriel : ripame@fougeres-agglo.bzh
- PAE, Pierrette Leduc au 02 99 98 59 43 ; courriel : pae@fougeres-agglo.bzh

Nous pourrions vous accompagner dans vos démarches pour l'embauche de ces jeunes (le contrat de travail, les démarches pour déclarer l'embauche, vos aides...).



POINT ACCUEIL EMPLOI (PAE)

À la recherche d'un emploi, d'une formation ?

Le Point Accueil Emploi est là pour vous accueillir. Service de proximité, le PAE propose un accueil et un accompagnement individualisé : élaboration de projet professionnel, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation, offres d'emploi, préparation aux entretiens d'embauche, inscription à Pôle emploi et utilisation de l'espace personnel, information sur les droits à la formation, orientation vers une structure adaptée...

Le PAE est également à la disposition des entreprises pour toutes les démarches liées à l'emploi :

- diffusion des offres d'emploi et recherche de candidats en local ;
- renseignements sur les dispositifs d'aides à l'emploi ;

- conseil pour l'élaboration de profils de poste ;

- aide au recrutement.

Le PAE propose enfin un service de location de scooters et de vélo à assistance électrique.

Accès : 5 rue des Écoles - St-Jean-sur-Couesnon - 35140 Rives-du-Couesnon (bâtiment micro-crèche)

Horaires d'ouverture du PAE : tous les mardis de 9h à 12h30. L'après-midi, le service est ouvert uniquement sur rendez-vous.

Contacts :

Leduc Pierrette
tél. 02 99 98 59 43
courriel :
pae@fougeres-agglo.bzh



MISSION LOCALE

Afin d'être au plus proche des jeunes et ainsi faciliter l'accès à l'orientation, la formation, l'emploi et tous autres accompagnements (mobilité, subsistance...), la Mission Locale tient une permanence le mardi matin à l'espace communautaire de St-Jean, 5 rue des Écoles.

Il est possible de prendre rendez-vous en appelant au 02 30 27 0160 (standard de la Mission Locale).



Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) des écoles publiques de

La Chapelle-Saint-Aubert
Saint-Georges-de-Chesné
Saint-Jean-sur-Couesnon
Saint-Marc-sur-Couesnon
Vendel



ÉCOLES DU RIP

Cette rentrée un peu particulière, il faut l'avouer, ne nous défend pas, bien entendu, d'avoir des projets et de les réaliser. Ceux-ci sont plus centrés sur le lieu même de l'école et cela ne nous empêche pas d'y trouver beaucoup d'enthousiasme auprès des 335 élèves du RPI.



À **St-Jean**, l'atelier cuisine, qui est réalisé une fois par mois, permet aux élèves de développer leurs cinq sens par la conception et la dégustation des plats réalisés.

Ce moment fait toujours appel à la coopération et à l'entraide. C'est aussi l'occasion de communiquer et d'apprendre de nouveaux mots.





Le Salon du livre jeunesse de Fougères en point de mire a entraîné les élèves de **La Chapelle** vers la création d'un abécédaire et la réalisation de couvertures de livres.



À la maternelle de **Vendel**, tous les outils sont bons pour construire cette délicate notion du temps qui passe (thème de l'année pour l'école). Visionner un film ensemble, se documenter, s'exercer avec l'ordinateur ou la tablette et réaliser, comme ici, une fresque collective sur l'ère des dinosaures, connaissent un égal succès.

La saison aquatique bat son plein pour les élèves de **St-Georges**. C'est au rythme d'une fois par semaine que chacun peaufine ses qualités de nageur à l'Aquatis de Fougères.



Le temps clément du mois de septembre a permis de profiter pleinement du "jardin aménagé" de l'école de **St-Marc** grâce à ses "tabourets" de pins, de chênes et de peupliers qui donnent à un bel espace de discussion.



Apprendre à se connaître, découvrir le paysage et bien sûr marcher, c'est le but des randonnées de début d'année dans la vallée du Couesnon.

Le Salon du livre jeunesse était aussi présent à l'école de **St-Georges** grâce à la venue de Agnès Domergue, auteur-illustratrice qui a présenté son métier et animé un atelier d'écriture d'haïku, petit poème japonais en trois lignes.



BIBLIOTHÈQUES- MÉDIATHÈQUE DE RIVES-DU-COUESNON

NOUVEAUTÉS

Toutes vos médiathèques ont fait l'acquisition de nouveaux livres. Nous vous invitons à venir les découvrir ! Des échanges de documents sont aussi régulièrement mis en place entre les quatre médiathèques.



DES ANIMATIONS POUR TOUS

Un programme d'animations commun aux quatre médiathèques de Rives-du-Couesnon vous est proposé chaque mois.

Nous étudions la possibilité de reporter les animations prévues cet automne qui ont été annulées.

OPÉRATION "ARGENT DE POCHE" DANS LES MÉDIATHÈQUES

Pendant les vacances de la Toussaint, quatre jeunes de la commune, accompagnés par des bénévoles, ont contribué à couvrir les livres récemment acquis par les médiathèques.



Atelier Stop motion - Réalisation d'un film d'animation



Matinée jeux de société - Pour découvrir de nouveaux jeux et jouer ensemble

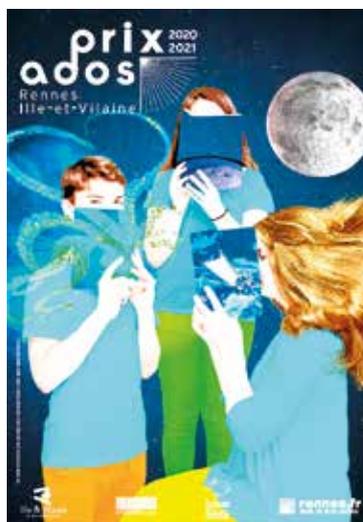


JUSQU'AU 19 JUIN : PRIX LITTÉRAIRE "LIRE À TOUT PRIX" (À PARTIR DE 15 ANS)

Découvrez les six romans sélectionnés par les médiathèques de Fougères Agglomération. Vous devrez lire trois romans en compétition pour pouvoir voter pour votre préféré jusqu'au 19 juin. Un tirage au sort aura lieu parmi les bulletins d'inscription avec des bons d'achat en librairie à gagner.



Fablab itinérant - Initiation à broderie numérique, à la découpe vinyle et aux casques de réalité virtuelle



JUSQU'AU 21 MAI : PRIX ADOS (POUR LES 13-15 ANS)

Découvrez les six romans sélectionnés par les médiathèques de Fougères Agglomération.

La médiathèque de St-Marc participe au Prix ados 2020-2021.

Vous pouvez lire un, plusieurs titre(s) ou toute la sélection, selon votre choix pour pouvoir voter jusqu'au 21 mai.



LES RENDEZ-VOUS DU 1^{ER} SEMESTRE 2021

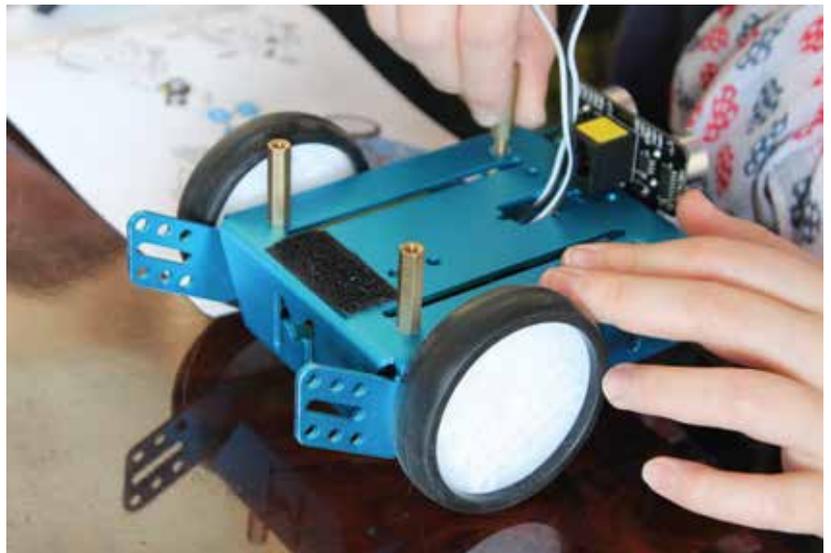
Matinée jeux de société le samedi 23 janvier de 10h30 à 12h30 à la bibliothèque de St-Jean (pour tous à partir de 5 ans) ;

Atelier robotique le samedi 6 février de 10h30 à 12h30 à la bibliothèque de Vendel (pour les enfants de 8 à 12 ans) ;

Valise "Les petits chaperons" du 3 février au 7 avril à la bibliothèque de St-Jean ;

Exposition "Le Cirque" du 20 février au 21 avril à la médiathèque de St-Marc ;

Exposition "Mon coffret à poèmes" du 7 avril au 9 juin à la bibliothèque de St-Georges.



ANIMATIONS PETITE ENFANCE "BÉBÉS LECTEURS"

Des séances de lectures et comptines pour les tout-petits de 0 à 3 ans, accompagnés de leur assistante maternelle ou de leurs parents, sont programmées tous les 2 mois à la bibliothèque de St-Jean (le vendredi matin) et à la bibliothèque de St-Georges (le mardi matin), en partenariat avec le RIPAME.

Sur inscription auprès de votre médiathèque ou du RIPAME.

LE SERVICE DES MÉDIATHÈQUES : GRATUIT ET ACCESSIBLE À TOUS !

- Inscription et prêt des documents gratuits ;
- À la médiathèque de St-Marc : fonds CD et DVD, jeux de société et jeux vidéo accessibles sur place ;

- Valisettes de DVD thématiques ;
- Prêt de livres, livres audio et CD illimité pour une durée de 1 mois et de 2 DVD par carte ;
- Prolongation des prêts et réservation de documents sur demande ;
- Programme mensuel d'animations ;
- Accès gratuit aux ressources numériques proposées par la médiathèque départementale : des magazines, des journaux, des vidéos, des formations en informatique chez vous en un clic 24h/24 ! Pour créer votre compte, connectez-vous au site <https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr>

À noter !

Nouvelle adresse mail commune aux 4 bibliothèques : bibliorives@fougeres-agglo.bzh

Merci de préciser dans vos mails la bibliothèque concernée par votre demande.



Retrouvez-nous sur notre page Facebook à "Médiathèques de Rives du Couesnon", afin de suivre nos actualités et animations.

Les services proposés, les animations, les modalités de prêt et les horaires d'ouverture sont susceptibles d'évoluer avec les mesures sanitaires mises en place dans le cadre de la Covid-19.

Vous disposez d'un peu de temps libre, vous aimez la lecture et souhaitez participer à la vie culturelle locale : n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'équipe des bénévoles, même pour une aide ponctuelle !

Contact :

Laure au
02 99 69 55 40
ou à
bibliorives@fougeres-agglo.bzh

St-Georges-de-Chesné	St-Jean-sur-Couesnon	St-Marc-sur-Couesnon	Vendel
<p>Mercredi 11h-12h30 16h-18h</p> <p>Samedi 10h30-12h30</p>	<p>Mercredi 10h45-12h15 16h30-18h</p> <p>Vendredi 16h30-18h</p> <p>Samedi 10h30-12h30</p>	<p>Mardi 17h-18h30</p> <p>Mercredi 10h-12h30 16h-18h</p> <p>Jeudi 16h-18h</p> <p>Samedi 10h30-12h30</p>	<p>Mardi 16h30-17h30</p> <p>Samedi 11h-12h</p>
Tél : 02 30 96 63 77	Tél : 02 99 39 61 88	Tél : 02 99 69 55 40	



JOURNÉES DU PATRIMOINE ENCLOS PAROISSIAL DE ST-GEORGES- DE-CHESNÉ

Dimanche 20 septembre 2020, l'enclos paroissial de St-Georges a ouvert ses portes dans le cadre des journées du patrimoine.

Un circuit de visites était organisé dans le respect des règles sanitaires. Trois visites successives à 14h, 15h15 et 16h30 ont rassemblé environ 150 personnes.

Le guide Guillaume Gérard, de l'association Granjagoul, a accueilli les visiteurs sur le parvis de l'église. Accompagné en musique par Pierrick Cordonnier, de la Granjagoul également, il a d'abord présenté l'église, son histoire, ses caractéristiques architecturales.

Ensuite, les groupes ont franchi le porche d'entrée pour découvrir le presbytère, puis la grange aux dîmes. Guillaume, avec beaucoup de pédagogie, a su intéresser les visiteurs en mêlant détails précis et anecdotes. Gilbert Leonard, élu et responsable de l'association "Histoire et Patrimoine", a aussi apporté des précisions sur la grange.

La visite se termine par le jardin du presbytère où un kiosque à photos a été installé. Un petit retour sur le passé

avec des images du bourg au début du XX^e siècle et surtout quelques-unes des photos éditées à partir des plaques de verre découvertes récemment dans le grenier de la grange. Ces photos, témoins de la vie dans la première moitié du XX^e siècle, ont suscité beaucoup de commentaires, notamment l'une d'entre elles où figurent plusieurs personnes de St-Georges à Pontmain qui ont pu être identifiées.

Gilbert Leonard n'a pas manqué de multiplier les appels pour tenter de faire parler ces photos, autour des prêtres qui sont sans doute concernés, l'Abbé Ernest Rault et l'Abbé Barbotin.

Cette visite a permis à tous de découvrir (ou de revoir) l'enclos paroissial "dans son jus".



Une question se pose alors : quel devenir pour ce beau site empreint de sérénité ? Un espace était donc réservé pour présenter le projet HTAG de Rives-du-Couesnon, c'est-à-dire la transformation du presbytère et de son enclos en un Hébergement Touristique d'Avant-Garde.

On peut déjà noter qu'une présentation détaillée du projet par les différents partenaires aura lieu le dimanche 21 mars 2021. Notons-le déjà sur nos tablettes !

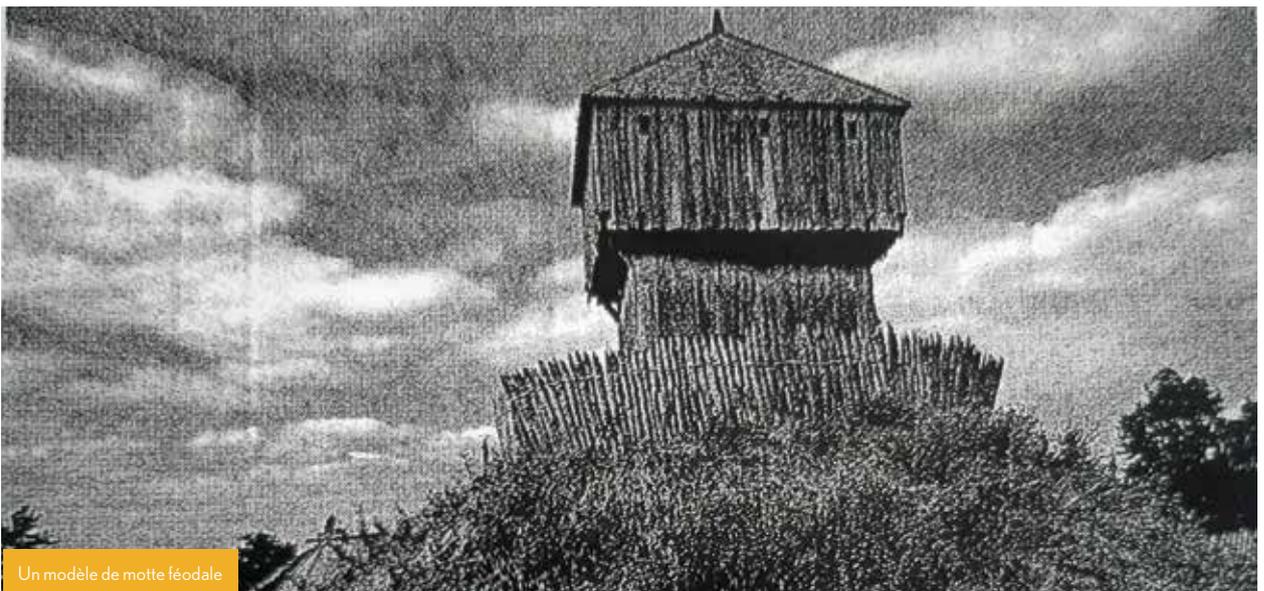
Merci à Guillaume pour cette présentation très réussie de l'enclos paroissial, et aux musiciens de la Granjagoul, Pierrick et Cédric qui ont enchanté une fois de plus ce beau site où souvenirs, vieilles pierres, nature et soleil étaient au rendez-vous.





LE MOULIN-BLOT À VENDEL UN MILLÉNAIRE ET QUELQUES HÔTES HORS DU COMMUN

Vendel, des quatre communes historiques de Rives-du-Couesnon, est sans doute la plus ancienne. À la croisée de trois anciennes voies reliant Corseul et Le Mans, Rennes à Bayeux, et St-Marc à Javené, Vendel fut le centre d'une division territoriale de la cité des Rhedones, le "pagus vendellensis". Elle a donné son nom à une contrée toujours d'actualité : le Vendelais.



Un modèle de motte féodale

Vendel est attestée comme paroisse dès le VII^e siècle. Des tombes de l'époque carolingienne sont repérées dans ce que l'on nomme "la rue des tombeaux", et plus près de nous en 2005, deux sarcophages en calcaire coquillier sont mis à jour, lors de l'aménagement du jardin de l'ancien presbytère, devenu l'auberge du Couesnon.

Dans ce contexte, deux seigneuries existent dans un temps fort reculé sur la paroisse : la seigneurie de

Vendel avec une famille de ce nom vraisemblablement basée au lieu-dit le Manoir et celle du Moulin-blot qui va nous intéresser plus précisément avec notre premier personnage.

AU XI^e SIÈCLE, GUINGOMAR ET LE MOULIN-BLOT

Guingomar, né vers l'an mil, est un chevalier important qui possède de nombreux droits sur les églises

alentour : Châtillon en Vendelais, La-selle-en-Coglès, Sougeal, Vendel et même sur le monastère de Cendre en Normandie, près de Pontorson.

Guingomar est surnommé Bloc, ce qui en dit long sur sa stature et sans doute sa force de caractère. Il vit sur une motte féodale, comme il en existe beaucoup dans cette zone des marches de Bretagne, motte située sur le territoire actuel de la Chapelle St-Aubert. Peu visible aujourd'hui, elle a dû être arasée dans les années 1970.



Blason de façade martelé

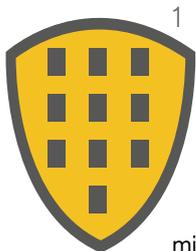


Façade du logis de Blot aujourd'hui

On ne connaît pas grand-chose des activités de Guingomar dit Bloc, mais en 1040, Hamo ou Hamon, chevalier, fils de Bloc donne à l'abbaye de Noirmoutiers la moitié d'un moulin que son père possédait sur le Couesnon.

Le nom du domaine est né, le moulin à Bloc ou Moulin-Bloc et on retrouvera ce vocable sur de nombreux documents jusqu'à la Révolution.

Ce même Hamon donne à Sigon, Abbé de Saint-Florent de Saumur des revenus de l'église de Vendel et de la dime de Mésaubouin.



¹ En 1070, le moulin-bloc est à Brient, autre fils de Bloc.

Voilà comment le lieu de Blot perdure depuis mille ans avec son moulin à eau, sa métairie, le logis et les orthographes voisines de Moulin-Bloc, Moulin-Blot ou encore Moulin-Bleau.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la famille Du Groesquer

Passons quelques siècles et retrouvons notre Moulin-Blot aux mains d'un autre personnage à la vie aventureuse.

En 1648, Renée de la Saudraye apporte en dot le Moulin-Blot à Jean-Baptiste du Groesquer. Ce nom, étranger à notre contrée, est celui d'une famille "Ramage des Guingamp", originaire de Pédernec dans l'évêché de Tréguier.

Leur fils, Olivier, marié à Claude de Farcy, aura deux enfants qui vont nous intéresser maintenant : Auguste François du Groesquer et, dans une moindre mesure, son jeune frère couramment désigné comme l'Abbé du Groesquer.

Auguste François du Groesquer sera, selon l'historien E. Pautrel, le seul personnage de la région impliqué dans la conspiration de Pontcallec, révolte nobiliaire du début du XVIII^e siècle. Il habitait ordinairement le Moulin-Blot en Vendel.

Élu de la noblesse aux États de Bretagne, du Groesquer se signale comme protestataire aux États de Dinan en 1717, ce qui lui vaut d'être exilé dans le Forez. Il participe à la rédaction de l'Acte d'Union pour la défense des libertés de la Bretagne et rejoint en 1719 la conspiration du marquis de Pontcallec. Il fréquente la cour de Sceaux où la duchesse du Maine intrigue contre la Régence. On

dit de lui qu'il avait la tête légère, le verbe haut et était très influent sur ses compagnons.

Auguste François du Groesquer et son frère l'abbé partent en exil en Hollande puis en Allemagne. Ils font néanmoins partie des seize conjurés condamnés à mort par contumace et exécutés en effigie place du Bouffay à Nantes.

La condamnation fait état de "fiefs remis à la couronne, biens meubles et immeubles confisqués, toutes marques de seigneurie et d'honneur qui sont sur les maisons ou châteaux effacés, bois de haute futaie et avenues coupés à hauteur de neuf pieds".

Faut-il voir la trace de cette condamnation dans les trois blasons rendus illisibles sur la façade du logis ?

L'amnistie viendra rapidement avec une restitution des biens de Vendel à Louis du Groesquer de Kerhallon, cousin germain et héritier de notre conspirateur. En ce qui le concerne, amnistié en 1723, Auguste François du Groesquer reviendra-t'il à Vendel ? Nous l'ignorons, mais rentré en France, il jouera à nouveau un rôle à Rennes.

1. Blason d'or à dix billettes de sable de la famille du Moulin-Bloc



XIX^e ET XX^e SIÈCLE, LA FAMILLE DELISE

Changeons à nouveau d'époque et passons à la fin du XIX^e siècle avec la création de la station balnéaire de Houlgate en Normandie.

Un lien encore avec Vendel qui nécessite quelques précisions et présentations de personnages particuliers.

Après sa confiscation sur la famille de la Bélinaye de St-Christophe de Valains qui a émigré à la révolution, une estimation du revenu et du capital du Domaine national a lieu au château de "Moulin-Bloc", le terme persiste, le 26 juillet 1796.

Une vente par adjudication suivra le 9 décembre 1797, qui attribuera le Moulin-Bloc à Pierre François Dubal et Dominique Delise, son gendre. Étranger à la région, Dominique

Delise est un militaire, né en 1755 à Pont-à-Mousson. En garnison à Fougères, il épouse Thérèse-Anne Dubal en 1778 à St-Léonard et abandonne le métier des armes pour reprendre le commerce de son beau-père. Sur les matrices cadastrales de Vendel, en 1834 il est propriétaire du Moulin-Blot.

Neuf enfants vont naître de cette union, dont Dominique Delise (1780-1841), d'abord militaire comme son père, puis naturaliste installé à Vire. En 1840 il est cité comme propriétaire du Moulin-Blot.

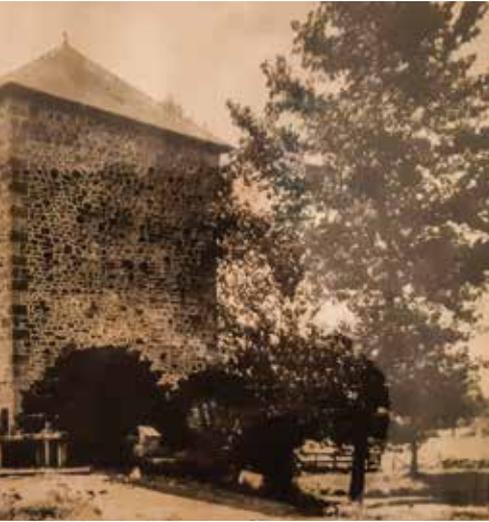
À la troisième génération, ce sont deux enfants de Dominique Delise fils qui vont nous intéresser. Victor Delise, après des études à Caen, s'installe comme avocat à Lisieux.

Claire, sa sœur, épouse Henry Jovet, fils d'un banquier granvillais qui après la faillite de l'établissement paternel

s'installe en Normandie à Beuzeval au lieu-dit Houlgate. En 1849, les biens de Vendel appartiennent à Henry Jovet.

Dans le grand mouvement de création de stations balnéaires, en particulier sur la côte normande, Victor Delise va convaincre Amédée René, directeur du journal "Le Constitutionnel" et un financier parisien Vergniolle, président de la Caisse centrale de l'industrie, de s'associer avec Henry Jovet, son beau-frère pour créer la SCI de Beuzeval en 1858. Après des rachats de parts, cette société devient la SCI de Houlgate en 1867, présidée par Victor Delise.

Nommé procureur de la République à Caen, il abandonnera plus tard cette présidence et la station se fera non sans mal et sans difficultés financières. C'est peut-être la raison pour laquelle Claire Delise, épouse Jovet, vendra sa propriété de Vendel en 1882 à Julien Coudray de Baillé.



Trois rues de Houlgate portent toujours le nom de ses fondateurs : Victor Delise, Claire Delise et Henry Juvet.

Souvenons-nous du lien qui les rattachait à Vendel.

Voici en quelques lignes une promenade dans Vendel "hors les murs" qui replace la commune dans un contexte historique élargi.

HENRI HÉRISSET

Remerciements

à Henri Hérisset pour la rédaction de ce texte

à Gilbert Léonard et Françoise Garnier pour leur participation



HISTOIRE ET PATRIMOINE ST-MARC-SUR-COUESNON

Comme pour tous, pour l'association "Histoire et Patrimoine", l'année 2020 restera marquée par la pandémie de la Covid-19. Après le premier confinement de mars, les activités prévues lors de l'assemblée générale ont dû être annulées : la visite du musée des Beaux-Arts de Rennes et celle du site archéologique de Corseul.

Pendant l'été, quelques rencontres ont eu lieu, réunissant adhérents et sympathisants :

- le samedi 25 juillet, un pique-nique, suivi d'une balade le long des rives du Couesnon ont salué le début de l'été, dans un cadre naturel et rafraîchissant ;
- du 15 juin au 15 septembre, dans le cadre d'une opération menée par le Conseil départemental, l'église de St-Marc est restée ouverte pour permettre de découvrir le tableau "le jugement dernier", du XVIII^e siècle, restauré en 2013, et une exposition préparée par Histoire et Patrimoine sur l'histoire de l'église. Merci aux personnes qui ont assuré cette ouverture ;
- en septembre, l'association a participé à la préparation et à l'animation de la journée du patrimoine à St-Georges ;

si la cueillette n'a pas été très importante, la balade était très agréable. Merci aux accompagnateurs.

Malgré ce nouveau confinement de fin d'année, des projets sont toujours d'actualité :

- l'exposition autour d'Ange Richer (cf. la biographie sur la page suivante) ;
- la collecte de cartes postales du XX^e siècle illustrant les lieux et les coutumes de nos communes, dans l'objectif de réaliser une exposition en 2021 est toujours en cours. N'hésitez pas à contacter l'association, Marc, ou l'un de ses membres si vous connaissez des documents intéressants ;
- l'assemblée générale de l'association est prévue le jeudi 25 février 2021.

Contacts :

Courriel : histoireetpatrimoine.stmarc@laposte.net
Tél. 06 82 26 76 52



ANGE RICHER



Journal d'Afrique (1908-1925)

Yves BOUREL

IMAGES AUX QUATRE VENTS

BIOGRAPHIE ANGE RICHER

ANGE RICHER, JOURNAL D'AFRIQUE (1908-1925)

L'association Histoire et Patrimoine, en lien avec l'association culturelle des Landes de St-Hilaire des Landes, a déjà eu l'occasion de mettre en lumière le parcours peu banal d'un personnage qui a vécu à St-Marc-sur-Couesnon, Ange Richer (1882-1951).

Yves Bourel, ex journaliste de la Chronique Républicaine, lui consacre un livre. Voici l'extrait d'un entretien avec l'auteur, réalisé par Bernard Homerie.

Dès que les circonstances le permettront, nous espérons pouvoir lui consacrer une exposition à la médiathèque de St-Marc.

QUI EST ANGE RICHER ?

Ange Richer est né en 1882 dans une famille de paysans très modestes et très pratiquants à Mézières-sur-Couesnon (35). C'est un enfant intrépide, au fort caractère avec une vive intelligence.

Un oncle prêtre le prend sous son aile et grâce à lui, il fait des études. Dans le même temps, Ange Richer est le produit de la méritocratie initiée par la toute jeune Troisième République car, malgré ses origines très modestes, il peut intégrer l'école de médecine de la marine à Bordeaux et devenir officier.

C'EST AINSI QU'IL ARRIVE EN AFRIQUE

Oui, il est envoyé en Afrique Occidentale Française en 1908 comme médecin militaire. Un parcours, somme toute banal pour un officier colonial à l'époque. Mais ce qui le distingue, c'est l'intérêt qu'il porte tout de suite aux autochtones. On peut dire qu'il est littéralement ébloui par l'Afrique, ses lumières, ses odeurs, ses musiques, ses grands espaces mais aussi ses populations. C'est ainsi qu'il se met à photographier les tribus qu'ils rencontrent, les paysages, ses camarades...

Son travail dépasse le cadre de la photo souvenir, il documente véritablement l'AOF comme il s'intéressera, mais dans une moindre mesure, à l'Afrique Équatoriale Française, l'AEF. Ses photos, bien composées, bien éclairées, bien cadrées, sont très vivantes. Malgré les moyens techniques très contraignants de l'époque, il emmène partout son appareil et réussit toujours à créer un

"Ange Richer, journal d'Afrique (1908-1925)"

de Yves Bourel
150 pages - 23 euros

En vente à Fougères : Librairie
Mary et Maison de la Presse

Contacts :

courriel :
imagesauxquatrevents@orange.fr
tél. 02 99 99 30 16



lien avec les gens qu'il met en boîte. À plus d'un siècle de distance, ses images, qui n'ont rien perdu de leur fraîcheur, sont souvent bouleversantes par leur humanité.

VOUS DITES QUE LA REDÉCOUVERTE DES IMAGES D'ANGE RICHER RELÈVE D'UN PETIT MIRACLE

Effectivement, Ange Richer, n'ayant pas fondé de foyer, ses archives ont été dispersées ou détruites après sa mort en 1951. Un de ses arrière-petits neveux, Pierre Berhault, sentant que ce tonton qu'il n'avait jamais connu était singulier, a réussi, enfant, à préserver quelques caisses dans lesquelles on a retrouvé des centaines de plaques de verre. Un vrai trésor à mon avis tout à fait comparable au travail des frères Géniaux en Afrique du Nord, ses aînés de quelques années, exposé actuellement au Musée de Bretagne ou à celui des opérateurs de Pathé ou des Archives de la planète qui, à la

même époque, parcourent le monde pour le documenter.

IL Y A UN PEU DE TINTIN EN LUI

Oui, Ange Richer est avant tout un aventurier curieux du monde, célibataire comme Tintin. Cette quête là est probablement son carburant. Toute sa vie, il ne cessera en effet de voyager. Il visite l'Espagne et le Portugal avant la guerre de 14, passe une quinzaine d'années en Afrique et une vingtaine en Chine. Mais on le retrouve aussi en Scandinavie et en URSS fin 1927, au Japon ou aux USA en 1935. Peut-être aussi que le voyage s'apparente chez lui à une forme de fuite en avant. À bien des égards, Ange Richer reste pour moi un mystère, un vrai personnage de roman.

En somme, ce livre est tout ce qu'il reste de lui soixante-dix ans après sa mort (il décède d'une crise cardiaque en 1951 et est enterré à St-Marc-sur-Couesnon).



Arrivée de la première moissonneuse batteuse chez Ambroise Vivier, en 1955.

ASSOCIATION ST-MARTIN, CULTURE ET PATRIMOINE, ÉGLISE DE VENDEL

L'année se termine sans que nous ayons pu réaliser les animations prévues, compte tenu de la crise sanitaire. Une marche était prévue le 20 juin, l'exposition le 10 octobre et le concert de la Maitrise St-Léonard le 19 décembre. Tout sera à reprogrammer, sans doute au printemps pour l'exposition... Notre association compte une vingtaine d'adhérents (adhésion annuelle de 10 €).

Nous remercions toutes les personnes qui nous soutiennent et en particulier celles qui nous ont prêté des photos et aidés à organiser l'exposition. Les nombreuses photos reçues ont été triées, scannées et sont en cours d'impression pour l'exposition. Ce regard photographique (écoles, vie sociale et professionnelle, classes...) permettra à chacun de se remémorer ce qui faisait la vie autrefois. Monsieur le Maire, David Lebouvier, accompagné des élus de la commune déléguée de Vendel ont reçu, le 8 septembre, les représentants de la DRAC. Cette visite leur a permis de découvrir l'ensemble de l'église avant la réalisation du diagnostic.

PIERRE GUILLOTIN



CLUB DE L'AMITIÉ

ST-GEORGES-DE-CHESNÉ

2020, une année bien particulière marquée par le développement du coronavirus ! Les conséquences sont multiples, et pour le Club de l'Amitié, l'assemblée générale du 3 mars, suivie du repas, a été la seule activité pour tous les membres.

Depuis le confinement de mars, et ensuite les risques sanitaires étant toujours présents, les activités n'ont pas pu être proposées. Ainsi, les réunions mensuelles, le concours de belote, les voyages de juin et le repas de septembre ont dû être annulés.

De nouvelles mesures gouvernementales sont arrivées avec le reconfinement à partir du 29 octobre, jusqu'au 1^{er} décembre. Dans le souci de préserver la santé de tous, les membres du bureau ont choisi d'annuler le repas de Noël prévu le 6 décembre.

Qu'en sera-t-il pour 2021 ?

Déjà nous espérons que cette nouvelle année verra s'améliorer les conditions sanitaires. Aussi, avec les membres du bureau, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2021, une bonne santé, et la satisfaction de vos souhaits les plus chers.

Pour cette nouvelle année, avec les membres du bureau, nous proposons que l'adhésion au Club et à Générations Mouvement soit abaissée à 1€, pour tous les membres anciens ou nouveaux.

Nous espérons aussi reprendre nos activités dès que possible. Aussi nous retenons déjà quelques dates :

- l'assemblée générale du club et repas : **mardi 2 mars 2021** ;
- le concours de belote : **lundi 7 juin 2021**.

En attendant le plaisir de nous retrouver dans les activités du club, je renouvelle mes bons vœux pour 2021. Prenez soin de vous.

JOSEPH ÉRARD, PRÉSIDENT

CLUB DE LA 2^E JEUNESSE ST-JEAN-SUR-COUESNON

Bonjour à tous,
Recroquevillés dans notre coquille, nous attendons les jours
meilleurs pour de nouveau reprendre une vie normale, on en bave !



Nous subissons tous de fortes perturbations dans les relations de nos vies sociales. Notre club n'est pas exempt de cette situation. Cet été nous avons eu une période où la reprise de quelques activités nous avait permis des échanges, en extérieur, autour de parties de boules ou de palets. La déclaration, fin octobre, du nouveau confinement ne nous a pas permis, à une semaine près, de nous adonner à notre traditionnel après-midi au bowling. Dommage...

En ce début novembre, jusqu'à la déclaration du dé-confinement que nous espérons le plus proche possible pour tous, nous avons à prendre soin de nous, de nos proches mais aussi des personnes qui nous entourent et pas seulement des membres de notre club.

Je profite de cet article pour annoncer, à tous nos membres, la décision du conseil d'administration de reporter au 1^{er} semestre 2021 l'assemblée

générale ordinaire qui initialement devait se dérouler début décembre.

Prévisions optimistes des dates à retenir de nos futures activités (suivant évolution de la Covid-19 et des décisions des autorisations départementales et locales) :

Mardi 5 janvier 2021 :

galette des rois ;

Date non définie :

assemblée générale du Club ;

Mercredi 26 mai 2021 :

belote de printemps ;

Dimanche 5 septembre 2021 :

repas du Club.



Le Club de la 2^e Jeunesse de St-Jean vous souhaite, à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles, de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour une très bonne et heureuse nouvelle année. Gardons espoir, souhaitons que cette année nouvelle balaiera définitivement ce virus. En attendant, gardez-vous bien !

ALAIN NOIRTIN, PRÉSIDENT



CLUB DE L'AMITIÉ ST-MARC-SUR COUESNON

À l'occasion de la nouvelle année, permettez-moi de présenter, à tous les adhérents ainsi qu'à leur famille, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Après une année 2020 difficile, espérons que nous allons pouvoir nous réunir en 2021. Le moment venu, je vous distribuerai les informations dans les boîtes aux lettres.

Bon courage à tous avec ces moments de restriction.

Notre Club vieillit, alors les Retraités, venez nous rejoindre ! Vous apporterez des idées et des activités nouvelles.

En plus, sur présentation de votre carte d'adhérent à jour de la cotisation annuelle, vous pourrez obtenir des réductions dans les commerces locaux, villages de vacances, hôtels, cabinets d'assurances et diverses attractions.

Nous vous attendons nombreux !

JULES MASSON, PRÉSIDENT
TÉL. 06 22 48 05 68



UNC VENDEL

Quand l'ancienne génération transmet, par sa tradition orale, sa mémoire à la nouvelle génération.

Pierre Bertin, président d'honneur de l'UNC Opex Soldats de France de Vendel, a raconté cet été à Julia et Nina, respectivement âgées de 11 et 9 ans, le drame passé à Romagné le 9 juin 1944 pendant la seconde guerre mondiale.

Deux aviateurs britanniques de la RFA ont été abattus par la DCA allemande, ils n'avaient que 21 et 24 ans.

Âgé seulement de 12 ans, Pierre Bertin se souvient très bien de ce drame et

il a souhaité se rendre sur les lieux avec Julia et Nina pour leur montrer l'endroit du crash et le monument dressé à la mémoire de ces deux héros morts pour libérer la France.

Aujourd'hui, nous saluons les professeurs des écoles pour conserver auprès des jeunes cet héritage sur l'histoire : il est tellement précieux de conserver les témoignages de nos aînés.

FRANCIS GORSE, PRÉSIDENT

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La commémoration du 11 novembre 1918 s'est déroulée cette année en comité restreint compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et du confinement.

Dans chaque commune, une délégation conduite par le maire délégué et les représentants des associations locales des Anciens Combattants et Soldats de France a rendu hommage à nos soldats morts pour la France durant la première guerre mondiale. Les cérémonies se sont clôturées par le dépôt d'une gerbe.



La ministre déléguée

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix
Hommage à tous les « Morts pour la France »

Geneviève DARRIEUSSECO, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.



SUR LES PAS DE RACHEL

L'association "Sur les pas de Rachel" soutient Rachel Gigory, née le 11 août 2016, atteinte de paralysie cérébrale. Son but est d'aider Rachel à acquérir la plus grande autonomie possible dans sa motricité.



NOTRE BUDGET 2021

- Rééducations pluridisciplinaires en France (restes à charges des rééducations traditionnelles hebdomadaire, ergothérapie non prise en charge, et stages intensifs français) et à l'étranger (Pologne en juillet et octobre). Budget : 15 000 €.
- Matériel adapté : rampe d'accès de transport ; vêtements/chaussures adaptés aux matériels (fauteuil, attelles) ; matériels d'aide à l'alimentation, motricité fine et apprentissage (langage, écriture...). Budget : 3 000 €.

Le gros projet de ce second semestre 2020 était l'opération de Rachel en

Allemagne. Ce projet a mobilisé tous les fonds de l'association.

Rachel s'est fait opérer de la SDR (Selective Dorsal Rhizotomy) Single Level le 26 août à Bonn.

Le neurochirurgien a ouvert une vertèbre dans son dos afin de sectionner les nerfs sensitifs responsables de la spasticité (contractions involontaires des muscles des jambes). Depuis, la spasticité a disparu et Rachel apprend à contrôler ses jambes intentionnellement. C'est un long travail qu'elle commence, afin d'espérer marcher un jour. La rééducation est aujourd'hui primordiale. Après 9 semaines en internat de rééducation à Pontchaillou, elle reprend ses séances hebdomadaires (6 séances par semaine) et l'école.

Si vous souhaitez nous aider dans nos projets, vous pouvez envoyer un chèque à :

"Sur les pas de Rachel"
9 La Machepas
Saint-Marc-sur-Couesnon
35140 Rives-du-Couesnon

Nous n'avons malheureusement pas mis en place d'événement pour le prochain semestre en raison de la crise sanitaire.

Nous organiserons une vente de brioches en février et en juin pour récolter des fonds.

Si vous souhaitez y participer, suivez-nous sur notre page Facebook, ou envoyez-nous un courriel afin que l'on s'organise.



"SUR LES PAS DE RACHEL", C'EST AUSSI

- un partenariat avec "Douce Saveurs Créoles", traiteur réunionnais. Pour chaque part achetée (en food-truck ou en traiteur à domicile/en salle), 0,10 € sont reversés à notre association.

<https://fr-fr.facebook.com/www.doucessaveurscreoles.fr/>

- un partenariat avec "CFP", courtier en prêts immobiliers. Pour tout client qui les contacte en donnant notre nom, 100 € à 150 € sont reversés à notre association à la validation du projet.

<https://www.cfp-courtage.fr/>



Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé au financement de l'opération et des derniers projets en matériel et rééducation. Grâce à vous tous, les progrès de Rachel vers l'autonomie sont visibles de jour en jour.

Nous avons pu réaliser tous nos projets 2020, grâce à :

- des dons de particuliers ;
- un don d'une entreprise brésilienne (qui souhaite rester anonyme) ;
- des dons de l'entreprise "Douce Saveurs Créoles" en lien avec notre partenariat ;
- un don de la Boulangerie Lené de Rives-du-Couesnon (St-Jean) ;
- la vente de brioches en juillet ;
- la vente de macarons ;
- la vente de sacs (pharmacie Didier St-Aubin-du-Cormier / Bon comme du bon pain St-Marc Rives-du-Couesnon), de t-shirts, de crayons, de carnets et de mugs avec le logo de l'association ;
- une grande tombola d'automne, grâce aux généreux dons des commerçants, artisans, prestataires de service du secteur et d'ailleurs.

 <https://surlaspasderachel.blogspot.fr/>

 <https://www.facebook.com/surlaspasderachel35/>

 lise_evan@club-internet.fr



Rives-du-Couesnon est partenaire
de l'évènement Téléthon 2020
en participant à l'opération éco-citoyenne :
la collecte de piles usagées.

1  **= 1**  **DON**
de l'énergie pour le Téléthon !

JUSQU'AU 15 JANVIER 2021,
DÉPOSEZ VOS PILES USAGÉES DANS LES MAIRIES,
LES ÉCOLES ET LES COMMERCES DE RIVES-DU-COUESNON



AMICALE LAÏQUE DU RPI DU COUESNON

L'Amicale laïque du RPI du Couesnon est une association de parents, ouverte à tous, qui compte à ce jour une quinzaine de bénévoles, bureau inclus.

L'année 2019-2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire de la Covid-19 car nous avons dû annuler trois manifestations en 2020 : le loto de mars, la fête des écoles de juin et le vide-greniers d'août. Malgré tout, les diverses ventes et actions ont permis de dégager un bénéfice de 4 465 € et ainsi contribuer financièrement aux voyages scolaires des classes de CP et de CE1 de l'école de St-Georges-de-Chesné.

Les bénévoles remercient par avance tous les parents ainsi que leurs familles/amis/ connaissances/collègues, qui participeront -de nouveau- d'une manière ou d'une autre aux actions de l'année scolaire 2020-2021, car nous avons besoin de vous tous. Nouveauté 2021 : un rallye pédestre familial de printemps, pour partager un moment en famille et au grand air, autour d'un défi commun.

Enfin, si vous souhaitez intégrer une équipe enjouée et dynamique, participer à créer du lien et de la convivialité au sein du regroupement pédagogique intercommunal (RPI), venez nous rejoindre !

Contact : amicalelaïquecouesnon@gmail.com
Suivez-nous sur Facebook



LE COMITÉ DES FÊTES DE ST-JEAN- SUR-COUESNON

Ce deuxième semestre 2020 ne sera pas celui escompté par tous. En effet la crise Covid-19 est toujours présente, et si nous sommes plutôt privilégiés dans nos campagnes, les consignes pour éviter une trop importante propagation du virus sont là. En conséquence, aucune activité ne peut être engagée à l'heure actuelle. Le comité des fêtes avait envisagé d'organiser le traditionnel repas des bénévoles, courant octobre, et un repas à thème au profit de notre commune nouvelle Rives-du-Couesnon en novembre à la salle des fêtes de Vendel. Hélas toutes ces activités sont reportées ultérieurement.

J'ai fait part à l'ensemble de nos bénévoles, par une lettre ouverte, de ces différentes contraintes qui ont entraîné l'annulation de ces activités. Les membres du comité des fêtes sont très attachés au lien qui nous unit aux nombreux bénévoles de notre commune. Nous savons que sans eux rien n'est possible et qu'ils sont indispensables au bon fonctionnement du comité des fêtes de St-Jean.

Je profite de notre bulletin municipal pour faire appel aux bonnes volontés de Rives-du-Couesnon qui souhaitent nous rejoindre, qu'ils sont les bienvenus. Bénévole ou membre du bureau vous ferez partie d'une équipe pleine de bonne humeur et enthousiaste pour apporter un peu de joie et de bonheur à nos concitoyens. N'hésitez pas à me contacter ou un des membres du bureau.

Au nom du comité des fêtes de St-Jean, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et je vous dis à très bientôt.

MICHEL TURPIN, PRÉSIDENT



RAPPROCHEMENT ASSO-SPORTIF ACC - ISGC

Rives-du-Couesnon prépare l'avenir du sport associatif



Entamé depuis plusieurs mois, le travail autour du projet de fusion des deux entités sportives ACC et ISGC se poursuit.



Lors de la dernière rentrée sportive, de nombreuses ententes et rapprochements ont eu lieu : regroupement et mutualisation de toutes les catégories jeunes au niveau des sections foot ; en ce qui concerne les activités multisports, badminton et tennis, les séances disposent de groupes homogènes et sont partagées sur les 2 sites de St-Georges et St-Jean.

Le fonctionnement des activités sportives a été fortement perturbé depuis mars 2020 ; comme de nombreux autres secteurs, celui du sport a également été touché de plein fouet par la crise de la Covid-19 : baisse des adhésions et craintes légitimes pour certains adhérents face au virus, annulation d'évènements, baisse des recettes... La crise sanitaire a fortement impacté le milieu associatif, avec derrière, des éducateurs sportifs également sur la sellette mais aussi des bénéficiaires en souffrance, alors que la crise rend l'action des associations encore plus indispensable...

Merci à tous les bénévoles qui restent cependant présents et actifs pendant ces moments difficiles et donnent de leur temps tout au long de la saison.

Dans un nouvel élan, la future association sportive aura besoin de bonnes volontés pour poursuivre l'action engagée depuis de longues années par quelques bénévoles ; venez partager vos idées, votre aide et votre engagement, rejoignez-nous.

Gageons que le changement d'année permette à l'ensemble des adhérents de retrouver un cycle normal d'activités d'avant mars 2020...



Rives-du-Couesnon prépare l'avenir du sport associatif

Dans le cadre du rapprochement des deux associations sportives : Avenir Club du Couesnon (ACC) et Indépendante de Saint-Georges-de-Chesné (ISGC), nous avons le plaisir de vous présenter l'ensemble des sections sportives de Rives-du-Couesnon auprès desquelles vous pouvez adhérer.

Cette plaquette d'information recense les activités, les horaires et lieux de pratique ainsi que les correspondants qui pourront vous fournir toutes les informations nécessaires.

Rejoignez-nous, inscrivez-vous dès maintenant !



BADMINTON

Mardi 19h30 : enfants - *salle St-Jean*
Mardi 20h30 : adultes - *salle St-Jean*
Jeudi 20h30 : adultes - *salle St-Georges*

CONTACTS

Andève 06 22 95 93 81 (adultes)
Jérôme 06 07 38 54 16 (enfants)
mél : accbad35@gmail.com

DANSE COUNTRY

Jeudi 19h30 - *salle des fêtes La Chapelle*

CONTACTS

Marie-Françoise 06 74 15 94 26
Andrée 06 74 26 36 40

FOOTBALL ANIMATION

Mardi 18h15 : débutants U6-U7
Mercredi 16h : U8-U9
Mercredi 17h15 : U10-U11
Mercredi 18h30 : U12-U13
terrain ou salle St-Jean pour l'ensemble des catégories jeunes listées ci-dessus

CONTACTS

Béatrice 07 82 88 09 59
mél : jerome.buchard@free.fr
Vincent 06 16 91 31 71
mél : president@acc-foot.fr

FOOTBALL U14-U15

Lundi 18h30 - *terrain Ercé*
Mercredi 16h - *terrain Gosné*

CONTACTS

Vincent 06 16 91 31 71
mél : president@acc-foot.fr

FOOTBALL FÉMININ

Mercredi 18h : jeunes filles/adolescentes
synthé ou salle / terrain St-Georges

CONTACT

Béatrice 07 82 88 09 59
mél : jerome.buchard@free.fr
Franck 06 67 27 48 73
mél : bourdinff@orange.fr

Mardi et jeudi 19h30 : entraînements seniors
Dimanche : matches
synthé ou terrains St-Georges / Vendel

CONTACT

Samuel 06 35 59 27 91
mél : beury.samuel@neuf.fr

FOOTBALL SENIORS MASCULINS

Mercredi et vendredi 19h30 : entraînements
synthé ou terrains St-Georges / Vendel
Samedi soir ou dimanche après-midi : matches
terrains St-Georges / St-Jean

CONTACTS

Alex 06 35 23 68 30
mél : a.delahunay9@laposte.net
Damien 06 70 86 46 08
mél : dams3587@hotmail.fr

FOOTBALL VÉTÉRANS

Vendredi 20h30 - *terrains St-Jean / Gosné*

CONTACT

Vincent 06 16 91 31 71
mél : president@acc-foot.fr

GYM BABY

Mardi 18h : enfants 3 - 6 ans - *salle St-Georges*

CONTACT

Samuel 06 35 59 27 91
mél : beury.samuel@neuf.fr

GYMNASTIQUE RENFO MUSCULAIRE

Mardi 20h30 - *salle St-Jean*
Mercredi 19h30 - *salle St-Georges*

CONTACTS

Aurélien 06 88 31 27 00
mél : geneccque.aurelie@orange.fr
Christine 06 23 88 88 89
mél : auffretchristine@hotmail.fr

MULTISPORTS

Mardi 17h45 : enfants 4 - 7 ans - *salle St-Georges*
Mercredi 16h45 : enfants 7 - 11 ans - *salle St-Georges*
Vendredi 17h30 : enfants 4 - 7 ans - *salle St-Jean*

CONTACTS

Valérie 06 31 56 81 14
mél : isgcpreidence@gmail.com
Vincent 06 16 91 31 71
mél : president@acc-foot.fr

SOCCER & FUTSAL

Jeudi 21h30 : futsal seniors compétitions
salle St-Jean
Vendredi 20h : soccer seniors loisirs
synthé ou salle St-Georges

CONTACTS

futsal : Maxime 06 86 35 18 91
mél : dandinmaxime1@gmail.com
soccer : Martin 06 83 07 95 27
mél : martin.pasquet@wanadoo.fr

TENNIS

Enfants et adultes
(plusieurs jours d'entraînement évolutifs suivant les âges et les niveaux - possibilité de loisirs et compétitions)
salles St-Georges et St-Jean

CONTACTS

Fabien 06 24 41 25 13
mél : tennis.acc@gmail.com
Freddy 06 98 47 39 28
mél : freddygodget@orange.fr

TENNIS DE TABLE

Mardi 20h30 : adultes - *salle St-Georges*

CONTACT

Jérôme 06 82 09 53 35
mél : jerome.buchard@free.fr

VOLLEYBALL

Vendredi 18h30 : jeunes - *salle St-Jean*
Mercredi 20h30 : adultes - *salle Gosné*
Vendredi 20h30 : matchs adultes

CONTACT

Stéphanie 06 89 50 82 94
mél : steph-35@laposte.net

Les équipements de Rives-du-Couesnon :

- > 2 salles des sports : St-Georges et St-Jean ;
- > 2 salles de motricité : St-Georges et St-Jean ;
- > 3 terrains de foot enherbés : St-Georges, St-Jean et Vendel ;
- > 1 terrain synthétique foot5 : St-Georges ;
- > 2 terrains multisports : St-Georges et St-Marc.

© ACC - Couesnon - photos : Jean-Louis / 10 novembre 2020



SMICTOM'CONTACT

L'information du SMICTOM à destination des mairies

ACTUALITÉ

Le père Noël n'est pas une ordure !



Pendant les fêtes, nos déchets augmentent de 9 % par rapport au reste de l'année. Et si cette année on faisait l'inverse ? Voici quelques astuces pour vous aider.



Emballez-vous pour le furoshiki

Le furoshiki est une technique d'emballage des cadeaux de Noël dans des carrés de tissu. En plus d'être très jolis, ils sont réutilisables.



Préparez un repas zéro déchet

Si vous le pouvez, essayer de cuisiner maison plutôt qu'acheter des produits emballés. Et lors du repas, privilégiez les serviettes en tissu et la vaisselle lavable plutôt que le jetable.



Pensez aux cadeaux dématérialisés

Pourquoi ne pas offrir une expérience à vos proches plutôt qu'un objet ? Musique, cinéma, soin du corps... Autant d'idées cadeaux qui raviront à coup sûr, sans créer de déchet.



Fabriquez votre propre décoration

Cette année, pourquoi ne pas fabriquer vous-même votre sapin de Noël et vos décorations ? Votre sapin pourra être fabriqué avec des palettes ou grâce à un tissu accroché au mur ! Pour la décoration, pensez aux rondins de bois, aux pommes de pain ou aux tranches d'orange séchées.



DÉCRYPTAGE

Confinement : baisse de la redevance pour les professionnels fermés administrativement

Réunis en Comité Syndical le 25 novembre 2020, les élus du SMICTOM du Pays de Fougères ont décidé de revoir les tarifs appliqués aux professionnels en 2020.

Ainsi, l'ensemble des commerces ayant subi une fermeture administrative pendant les confinements du printemps et de l'automne ne seront pas facturés sur ces périodes.

Par exemple, pour un coiffeur, deux périodes d'exonérations de la redevance seront prises en compte : du 17 mars au 11 mai et du 30 octobre au 27 novembre.

Cette mesure représente un effort financier de 90 000 € pour le SMICTOM et s'inscrit dans une volonté de participation à la relance de l'économie locale.

EN BREF

Jours fériés, collecte décalée, déchèteries fermées

En raison des fêtes de fin d'année, les déchèteries fermeront à 16h les 24 et 31 décembre. Elles seront fermées le jour de Noël et le nouvel an.

Aucune collecte des déchets n'aura lieu les vendredis 25 décembre et 1^{er} janvier. Elles sont décalées d'une journée : samedi 26 décembre et 2 janvier.

Publication



Le rapport annuel 2019 est sorti. Vous pouvez le consulter librement sur le site internet du SMICTOM.

Informations utiles

SMICTOM du pays de Fougères

Allée Eugène Freyssinet
Zone d'activités de l'Aumaillerie
35 133 Javené

02.99.94.34.58

accueil@smictom-fougères.fr

www.smictom-fougères.fr

Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles

LE RECENSEMENT AGRICOLE à quoi ça sert ?

Qu'est-ce que c'est ?

Tous les 10 ans le ministère de l'Agriculture recense toutes les exploitations agricoles en France

À quoi ça sert ?

L'objectif est de collecter un très grand nombre de données pour avoir une image précise de l'agriculture française aujourd'hui et guider les prises de décisions pour l'agriculture de demain

Qui est concerné ?

Tous les chefs d'exploitations agricoles de France. Chacun de vous compte, on compte sur vous !

Que deviennent les données ?

Les données individuelles et collectives collectées resteront confidentielles et utilisées uniquement à des fins statistiques

C'EST SIMPLE, RAPIDE
recensementagricole2020.fr



LE RECENSEMENT AGRICOLE comment ça se passe ?

Qui répond ?

C'est le chef d'exploitation qui répond à l'enquête

Comment ?

En métropole

La majorité des chefs d'exploitations recevront par courrier un identifiant et mot de passe personnels pour répondre au questionnaire en ligne

Pour certaines exploitations un enquêteur viendra directement sur l'exploitation pour collecter les réponses à un questionnaire plus détaillé

Dans les DOM et en Corse :

Pour tous les chefs d'exploitations agricoles, un enquêteur viendra collecter vos réponses

Quand ?

La collecte se fait d'octobre 2020 à avril 2021 premiers résultats disponibles fin 2021

C'EST SIMPLE, RAPIDE
recensementagricole2020.fr





DIVERS SERVICES

MAIRIES

mairie@rivesducouesnon.fr

Mairie Rives-du-Couesnon

Saint-Jean-sur-Couesnon

Ouverture au public :

Lundi : 9h - 12h / 14h - 19h

Mercredi et vendredi : 9h - 12h

1^{er} samedi : 9h - 12h

02 99 39 12 57

Saint-Georges-de-Chesné

Ouverture au public :

Lundi, mardi et jeudi : 9h - 12h

Vendredi : 14h - 17h

3^e samedi : 9h - 12h

02 99 97 61 85

Saint-Marc-sur-Couesnon

Ouverture au public :

Lundi : 14h - 17h

Mardi et vendredi : 9h - 12h

2^e samedi : 9h - 12h

02 99 39 12 54

Vendel

Ouverture au public :

Lundi et vendredi : 14h - 17h

Mardi : 13h30 - 16h

02 99 97 62 39

ÉCOLES PUBLIQUES DU SIRIS DU COUESNON

Saint-Jean-sur-Couesnon

La directrice Mme Le Roux

02 99 39 10 95

Saint-Georges-de-Chesné

La directrice Mme Olivard

02 99 97 66 58

Saint-Marc-sur-Couesnon

La directrice Mme Lebreton

02 99 39 15 24

Vendel

La directrice Mme Gilson

02 99 17 10 06

La Chapelle Saint-Aubert

La directrice Mme Ihuello

02 99 18 79 34

BIBLIOTHÈQUES / MÉDIATHÈQUE

bibliorives@fougeres-agglo.bzh

Bibliothèque municipale de Saint-Jean-sur-Couesnon

Mercredi de 10h45 à 12h15

et de 16h30 à 18h

Vendredi de 16h30 à 18h

Samedi de 10h30 à 12h30

02 99 39 61 88

Bibliothèque municipale de Saint-Georges-de-Chesné

Mercredi de 11h à 12h30

et de 16h à 18h

Samedi de 10h à 12h30

02 30 96 63 77

Médiathèque La Pozz de Saint-Marc-sur-Couesnon

Mercredi de 10h30 à 12h30 et de

14h à 18h, Jeudi de 16h à 18h

Samedi de 10h30 à 12h30

02 99 69 55 40

Bibliothèque municipale de Vendel

Mardi de 16h30 à 17h30

Samedi de 11h à 12h

AUTRES SERVICES

RIPAME

5, rue des Écoles

Saint-Jean-sur-Couesnon

Nolwenn Rondin

Permanences sur RDV le jeudi de

13h30 à 19h

Permanences téléphoniques le

vendredi de 13h30 à 15h30

06 43 47 74 63

ripame@fougeres-agglo.bzh

Micro-crèche

5, rue des Écoles

Saint-Jean-sur-Couesnon

06 43 47 74 63

microcreche@fougeres-agglo.bzh

Consultation de puéricultrice

5, rue des Écoles

Saint-Jean-sur-Couesnon

Permanences uniquement sur

rendez-vous

CDAS de Fougères

02 99 94 58 58

ALSH

Saint-Jean-sur-Couesnon

6 - 8, rue des Écoles

Rémy Plé-Deschamps

Permanences le lundi de 8h45 à 11h

et le mercredi de 9h à 17h

06 07 24 13 46

stjean.alsh@fougeres-agglo.bzh

ALSH

Saint-Georges-de-Chesné

13, rue du Romarin

Anne-Laure

Permanences le lundi de 10h30

à 12h et le jeudi de 14h à 15h (sur

RDV)

06 79 59 94 18

PAE

5, route Nationale
Saint-Jean-sur-Couesnon
Pierrette Leduc
Permanences le mardi de 9h à
12h30 et l'après-midi sur RDV
02 99 98 59 43
pae@fougeres-agglo.bzh

STGS

22, rue des Grèves
50307 Avranches cedex
Service astreinte 7/7 jours
24/24 heures
Accueil clientèle du lundi au
vendredi de 8h à 18h
09 69 32 69 33
www.stgs.fr eau@stgs.fr

EDF

1, rue de la Moussais
35305 Fougères
09 69 32 18 79
www.edf.fr

CPAM

3, avenue François Mitterrand
35300 Fougères
Du lundi au vendredi de 8
h30 à 12h et de 13h à 17h
Ouverture à 10h30 le 1^{er} jeudi
Numéro d'appel : 3646

Centre des finances publiques

1, rue Bad Munstereifel
35300 Fougères
Trésorerie 02 99 99 78 40

Service cadastre

1, rue Bad Munstereifel
35300 Fougères
Du lundi au vendredi
02 99 17 25 00
www.cadastre.gouv.fr

Architecte conseil

Marie-Jeanne Guillerm
Prendre RDV
02 99 94 50 34

Télépoints.info

Accès au solde de points sur le
permis de conduire :
www.telepoints.info
Accès direct aux places de stages
dans la région :
www.permissapoints.fr

LES POMPIERS

Appeler le 18 ou le 112
(à partir d'un portable)

SAMU 35

Appeler le 15

SMICTOM

www.smictom-fougeres.fr
Allée Eugène Freyssinet -
ZA de l'Aumallerie - 35133
Javené

Horaires d'hiver des déchèteries :
1^{er} novembre au 28 février

Javené

Allée Eugène Freyssinet
tél. 02 99 99 99 02
Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 18h ;
le vendredi de 8h30 à 12h
et de 14h à 18h

La déchèterie est fermée
le samedi en période hivernale ;
en période d'été (du 1^{er} mars au
31 octobre), elle est ouverte le
samedi de 8h30 à 18h
en continu

Saint-Aubin-du-Cormier

ZI de Chedeville)
tél. 02 99 39 27 58
Du lundi au mercredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h ;
le jeudi de 9h à 12h
Les vendredi et samedi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

RAPPEL :

La carte d'accès en déchèterie est
obligatoire.

Les usagers doivent l'avoir sur eux
en cas de contrôle à la déchèterie de
Saint-Aubin-du-Cormier.

Elle est délivrée gratuitement sur demande
à tous les foyers du territoire du SMICTOM.

Pour faire une demande de carte :

<https://smictom-fougeres.fr/vos-demarches-en-ligne/demande-de-carte-decheterie/>

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON

02 99 39 12 57

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ

02 99 97 61 85

SAINT-MARC-SUR-COUESNON

02 99 39 12 54

VENDEL

02 99 97 62 39

MAIRIE DE RIVES-DU-COUESNON

4, rue Nationale
Saint-Jean-sur-Couesnon
35140 Rives-du-Couesnon

 mairie@rivesducouesnon.fr

 [mairie rivesducouesnon](https://www.facebook.com/mairie.rivesducouesnon)
